

## Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Licence Professionnelle

Métiers du livre : documentation et bibliothèques

2017-2018

### Quelle politique de lecture publique pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ?

Un nouveau territoire, de nouveaux enjeux de mutualisation et de coordination au service des citoyens.



#### Anne BOUTAUD

Stage effectué du 2 janvier au 31 mars 2018

Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Rapport de stage dirigé par

**Corinne PAROTIN**

Coordinatrice du réseau intercommunal de lecture publique de l'ex Pays sostranien  
Médiathèque René Chatreix La Souterraine



*« L'intercommunalité n'est pas une fin en soi, mais un moyen, sans doute privilégié, d'atteindre des objectifs formels et substantiels dont la connaissance est ancienne et la légitimité partagée. C'est en cela que la lecture publique se place de façon singulière dans l'écheveau intercommunal »*

**FAURE Alain, NEGRIER Emmanuel**

## Remerciements

---

Madame Parotin, maître de stage, pour son soutien et sa confiance

Madame Goumain, enseignant référent, pour son suivi et ses conseils avisés notamment lors de la rédaction du mémoire

Madame Vigroux-Aufort, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, pour son énergie et sa volonté d'avancer communicatives

L'équipe de la médiathèque, Evelyne Chétif, Sandra Joenisch, Solange Aufort et Véronique Camarotto, pour leur intégration bienveillante et leur partage d'expériences ; également Nathalie Dufour et Cheyenne Renard

Les élus, les salariés et les bénévoles pour leurs accueils chaleureux et le temps qu'ils ont accordé à ce diagnostic

Madame Olivier, Directrice de la Bibliothèque Départementale de Creuse et Madame Bourlois, Conseillère Livre et Lecture à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour m'avoir reçue et guidée en début de stage

## Droits d'auteurs

---

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

« **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** »

disponible en ligne : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>



## Table des matières

---

Introduction .....	8
1. Le diagnostic de territoire : bien connaître son environnement et ses publics.....	11
1.1. Champ de l'étude : les missions d'une bibliothèque .....	11
1.1.1. La bibliothèque lieu de formation du citoyen .....	11
1.1.2. La bibliothèque lieu social.....	12
1.1.3. La bibliothèque lieu fédérateur d'un territoire .....	12
1.2. Un premier réseau de lecture publique sur l'ex Pays sostranien .....	13
1.2.1. Une décision politique .....	13
1.2.2. La mutualisation des fonds et l'animation .....	13
1.2.3. Un appui pour la constitution d'un nouveau réseau .....	14
1.3. Diagnostic de territoire .....	14
1.3.1. Entretiens avec les élus.....	15
1.3.2. Analyse des données : présentation de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse .....	15
1.3.3. Inventaire des structures de lecture publique.....	18
1.3.4. Rencontre avec les partenaires .....	21
1.3.5. Etude des publics .....	23
2. Propositions de mise en oeuvre.....	25
2.1. Une prise de compétence facultative .....	25
2.1.1. Modalités des prises de compétence.....	25
2.1.2. Modalités de coopération intercommunale .....	26
2.2. Les modes d'organisation en réseau.....	27
2.2.1. Une organisation avec plusieurs têtes de réseau .....	27
2.2.2. Un comité de pilotage.....	28
2.2.3. Des groupes de travail.....	28
2.3. Une combinaison des possibles .....	28
2.3.1. Accessibilité : les inscriptions .....	28
2.3.2. Accessibilité : les horaires .....	29
2.4. Valorisation des fonds.....	30
2.4.1. Enrichir l'offre documentaire .....	30
2.4.2. Rendre l'offre documentaire accessible .....	31
2.4.3. Faire vivre l'offre documentaire.....	33
2.4.4. Communiquer.....	35
Conclusion : s'ouvrir vers l'extérieur dans le respect de tous.....	36
Références bibliographiques .....	37
Annexes .....	39

## **Table des illustrations**

---

Figure 1 : Carte de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse .....	10
Figure 2: Carte de stratégie touristique globale .....	17
Figure 3 : Cartographie de l'origine des inscrits « extérieurs » .....	21

## **Table des tableaux**

---

Tableau 1 : La population de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse .....	16
Tableau 2: Typologie des Bibliothèques municipales .....	18
Tableau 3: Horaires d'ouverture et surface utile des bibliothèques du territoire .....	19

## Introduction

---

« Au 1er janvier 2017 ce sont trois communautés de communes et un syndicat mixte qui se sont regroupés pour former une seule et même entité : la Communauté de communes du Pays dunois, Pays sostranien et de Bénévent / Le Grand-Bourg devenue depuis la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. »<sup>1</sup>

Conséquence de la loi NOTRe, cette fusion ne s'est pas faite sans réticence, elle a même été imposée par le préfet suite à plusieurs sessions de vote en contre. Les Communautés de communes portaient des projets adaptés à leur territoire et ne souhaitaient pas voir tout leur travail remis en cause.

De plus, même après la fusion, les premières réunions ont été tendues (notamment lors du vote pour élire les vice-présidents) suite à des divergences politiques.

Toutefois, « par la Charte de Développement et la création du Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse, l'ensemble des Communautés de communes d'alors s'étaient reconnues comme participant au même bassin de vie et avaient souhaité le développement d'objectifs communs. À partir de 2005 plusieurs phases de contractualisation ont été engagées afin de favoriser le développement d'une stratégie de territoire transversale et durable ».<sup>2</sup>

Depuis, treize vice-présidents et trois conseillers communautaires ont été désignés pour poursuivre les actions engagées par les précédentes collectivités (les trois anciennes communautés de communes n'avaient pas les mêmes compétences et pour celles communes aux trois, elles n'étaient pas forcément exercées de la même manière) mais aussi pour pouvoir définir les compétences propres à cette nouvelle entité.

Les premiers projets de la Communauté de communes portent sur l'harmonisation de la fiscalité, la fusion des offices de tourisme du territoire et une politique de développement des activités de pleine nature, la mise en œuvre d'un projet de santé et d'un réseau de résidences intergénérationnelles, l'extension des interventions du Centre Culturel Yves Furet à l'ensemble de la Communauté de communes dans le cadre de son programme des « petites scènes », l'harmonisation des tarifs du Centre aquatique, la réhabilitation de la salle « La Palestel » à Dun-le-Palestel, mais aussi de l'espace Monet-Rollinat à Fresselines. D'autres chantiers sont conduits par la Communauté de communes comme la poursuite du développement des infrastructures pour la montée en débit internet, le soutien aux entreprises à travers les Zones d'Activités Economiques mais également l'harmonisation des actions concernant l'enfance et la jeunesse et l'éventuel développement du réseau de lecture publique.

Ainsi, même si la grandeur du territoire à administrer (soixante-quinze kilomètres nord-sud sur une cinquantaine est-ouest) et le nombre et la diversité des communes impliquées (quelques grosses communes notamment La Souterraine et d'autres toutes petites de quelques dizaines d'habitants) peut amener à s'interroger sur d'éventuels « laissés pour compte » ; même s'il s'agit de défendre des projets déjà engagés par chaque ancienne communauté de communes alors qu'ils peuvent être jugés dispendieux par les autres ; même si la crainte d'une technocratisation de l'administration et une concertation rendue difficile par le nombre engendrent une certaine lassitude liée aux changements fréquents (les derniers remaniements

---

<sup>1</sup> Etienne Lejeune, *vœux 2018*

<sup>2</sup> Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand Bourg, *Accord-cadre du Contrat de ruralité 2017-2020*, 2016, p. 4



de l'ex-Communauté de communes du Pays dunois datent seulement de 2014) ; la naissance de cette nouvelle Communauté de communes peut être une opportunité pour obtenir plus de moyens et réduire certains coûts de fonctionnement, pour peser plus fort dans la défense des territoires ruraux, pour permettre le maintien et le développement des services à la population et la création d'équipements mutualisés.

C'est également l'occasion de faire redécouvrir à la population, le territoire qui l'entoure à une échelle élargie d'autant plus intéressante en termes de richesses historiques et patrimoniales, touristiques, d'offres culturelles et de loisirs. Dans cet esprit, Madame Vigroux-Aufort, Vice-Présidente, a souhaité se saisir de cette opportunité pour réinterroger le service de lecture publique. En effet, le territoire de la nouvelle Communauté de communes regroupe vingt-deux structures de lecture publique bien réparties et certaines des communes qui ne possèdent pas de bibliothèque le déplorent. Il y a donc une forte sensibilité commune à la lecture publique qui peut permettre de fédérer et de rassembler alors même que d'autres dossiers intercommunaux peuvent diviser. Facteur de cohésion, la lecture publique peut contribuer fortement à l'identité et à l'image de cette nouvelle intercommunalité.

Alors quelle politique de lecture publique pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ? Ce nouveau territoire est porteur de nouveaux enjeux de mutualisation et de coordination au service des citoyens.

Pour pouvoir y répondre au mieux, il est nécessaire de s'appuyer sur un diagnostic de territoire pour connaître son environnement (ses forces, ses faiblesses et ses opportunités), son public (ses attentes, ses besoins), pour instaurer un dialogue entre les acteurs de ce territoire, pour aider à la prise de décision.

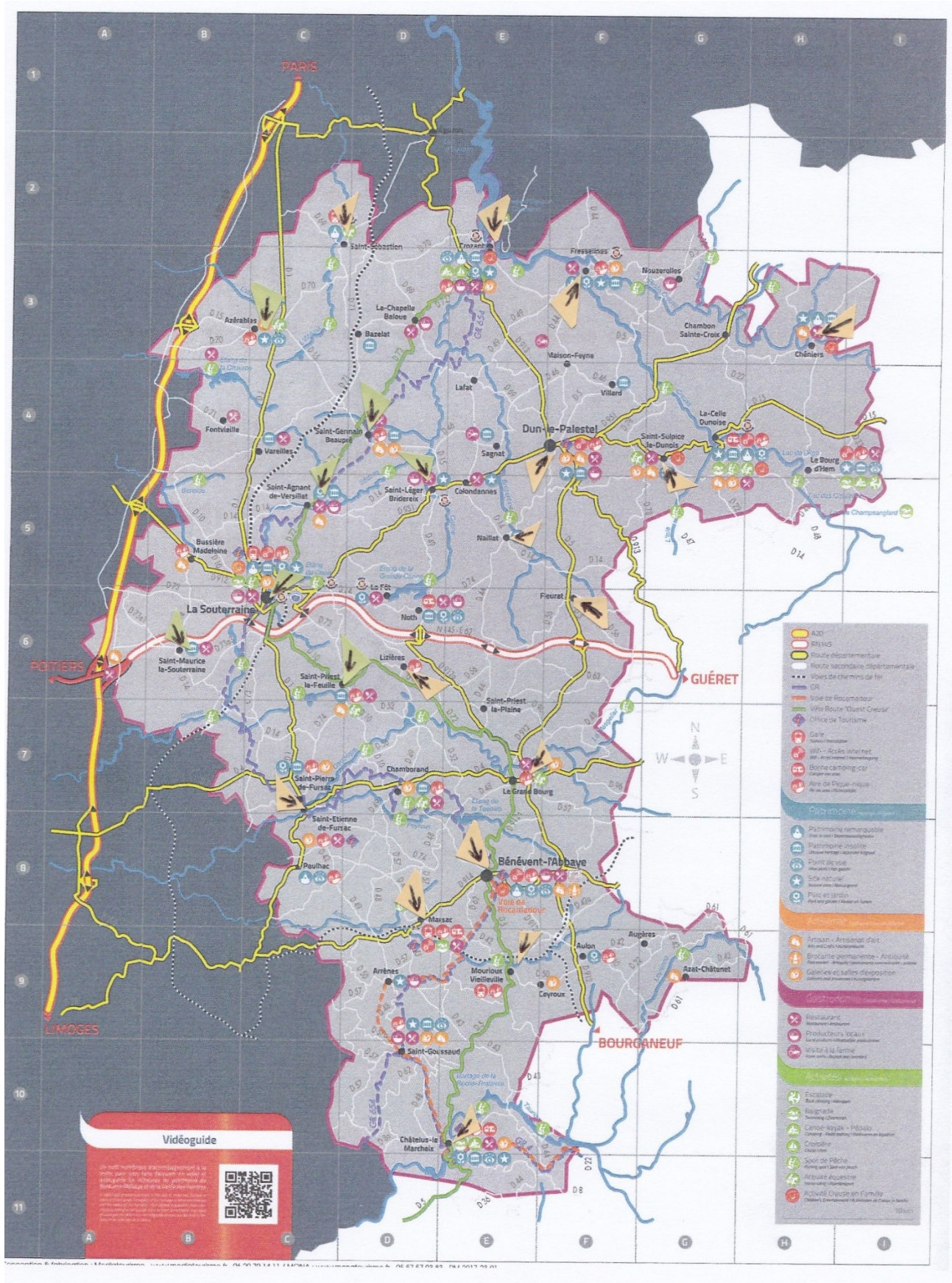


Figure 1 : Carte de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Source : Médiatourisme

## 1. Le diagnostic de territoire : bien connaître son environnement et ses publics

---

Le diagnostic de territoire est un « état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...) Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future ».<sup>3</sup>

Le commanditaire de ce diagnostic, la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, souhaite obtenir un état des lieux de son territoire (connaissance des projets des municipalités et de leurs attentes en termes de lecture publique, inventaire des structures de lecture publique, référencement des structures culturelles, sociales ou éducatives y œuvrant). Cette prise en compte du contexte local ainsi qu'une réflexion sur les modalités d'insertion dans un conventionnement de type Convention de Développement Culturel serviront d'aide à la prise de décision lorsque les élus auront à se positionner sur une prise de compétence facultative « lecture publique » ainsi que sur les modalités de sa mise en œuvre.

Si ce diagnostic s'appuie sur des entretiens avec les élus des communes du territoire finalisés sous forme de grilles analytiques enrichies de données quantitatives, sur la visite des différentes bibliothèques avec création de fiches normalisées, sur la rencontre avec les partenaires potentiels et sur la prise en compte de la parole des habitants (usager ou non-fréquentant des bibliothèques), il ne faut pas oublier qu'il intervient dans le cadre de la lecture publique et plus largement dans le champ idéologique de la définition des missions d'une bibliothèque.

### 1.1. Champ de l'étude : les missions d'une bibliothèque

Les bibliothèques publiques ont une place essentielle dans l'accès au savoir et à l'information mais leurs missions ne sont pas explicitement définies par une loi d'où l'importance de pouvoir s'appuyer sur les cadres que sont la Charte du Conseil Supérieur des Bibliothèques (1991) (l'article 22 stipule l'obligation faite à « toute collectivité publique (d') assurer l'accès des citoyens à la formation, l'information et la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture publique »), le Manifeste de l'UNESCO (1994), la Déclaration de Glasgow (IFLA, 2002), le code de déontologie (2003) de l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Il existe également des lois et des règlements à respecter dans le cadre de la gestion d'un établissement de lecture publique (lois sur la propriété littéraire et artistique, loi sur le prix unique du livre, loi sanctionnant les discriminations, loi sur le droit d'auteur, loi sur le droit de prêt et de location...).

#### 1.1.1. La bibliothèque lieu de formation du citoyen

*« La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. »<sup>4</sup>*

Dans sa Charte des bibliothèques, le Conseil Supérieur des Bibliothèques précise que « la bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie » parce qu'elle permet l'égalité d'accès aux sources documentaires. Il rappelle d'ailleurs que « les collections

---

<sup>3</sup> Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), [www.diagnostic-territoire.org](http://www.diagnostic-territoire.org), fiche objectifs et étapes, 2016

<sup>4</sup> UNESCO, *Manifeste pour les bibliothèques*, 1994, p. 1

des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées ».

C'est cette volonté d'une bibliothèque au service de la culture, de l'éducation, de l'inclusion numérique, de la lutte contre les inégalités qui sous-tend les toutes récentes préconisations qu'Erik Orsenna rend dans son rapport à la suite d'une succession de rencontres avec des élus, des professionnels des bibliothèques et des usagers lors d'un « tour de France » de septembre à décembre 2017.

### **1.1.2. La bibliothèque lieu social**

*« Les services qu'elle [la bibliothèque] assure sont également accessibles à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. »*<sup>5</sup>

Conséquence de « la bibliothèque troisième lieu », concept issu de la notion sociologique développée par Ray Oldenburg au début des années 80 et popularisé en France par le mémoire d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques de Mathilde Servet<sup>6</sup>, la bibliothèque est désormais pensée non seulement comme un lieu d'accès à une collection diversifiée et actualisée et comme un lieu d'étude et d'auto-formation mais aussi comme un lieu convivial, propice aux rencontres et aux échanges, où peuvent cohabiter toutes les générations.

Rappelons ici que la bibliothèque est un des rares lieux de l'espace public ouverts à tous gratuitement.

### **1.1.3. La bibliothèque lieu fédérateur d'un territoire**

*« Les bibliothèques municipales ou intercommunales doivent contribuer sur leur territoire au développement de la lecture et à l'action culturelle qui lui est liée, en concertation avec les autres organismes et partenaires communaux. »*<sup>7</sup>

Alain Rouxel rappelle que : « aujourd'hui, les enjeux auxquels sont confrontés les politiques publiques et les élus amènent ces derniers à envisager la bibliothèque comme un objet en mesure de répondre à de multiples problématiques notamment territoriales, et qui plus est, susceptible de fédérer les objectifs les plus divers. »<sup>8</sup>

En milieu rural, la bibliothèque reste un des derniers services publics avec la mairie, l'école et la poste.

---

<sup>5</sup> UNESCO, *Manifeste pour les bibliothèques*, 1994, p. 1

<sup>6</sup> Mathilde Servet, *Les bibliothèques troisième lieu*, mémoire d'étude du diplôme de Conservateur des bibliothèques, ENSSIB, 2009, 83 p.

<sup>7</sup> Conseil Supérieur des Bibliothèques, *Charte des bibliothèques*, 1991, art. 24

<sup>8</sup> Alain Rouxel, « Les bibliothèques dans les politiques publiques locales », Le MOTif

## **1.2. Un premier réseau de lecture publique sur l'ex Pays sostranien**

Selon Dominique Lahary<sup>9</sup>, l'échelon intercommunal peut être pertinent pour les bibliothèques parce que les usagers se déplacent très souvent sur un territoire plus vaste que celui de leur seule commune et parce que la mutualisation des moyens permet une amélioration des services rendus à l'utilisateur. C'est cette envie de collaborer à une plus grande échelle qui a conduit à la mise en place du réseau de lecture publique sur l'ex Pays sostranien.

### **1.2.1. Une décision politique**

Dès 2009, la Communauté de Communes du Pays sostranien s'est interrogée sur la mise en œuvre d'un réseau intercommunal de lecture publique pour donner suite à la création en 2008 d'un comité informel de lecture publique communautaire (dont le but était de permettre l'organisation commune d'animations). Une étudiante en licence professionnelle « Métiers du livre : bibliothèques et documentation » a contribué à la réflexion menée sur la mise en réseau en rencontrant les responsables des sept bibliothèques concernées et en travaillant sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement.

Le 8 février 2013 la Communauté de Communes du Pays sostranien a pris la compétence "mise en place d'un réseau de lecture publique" par arrêté préfectoral. Le 13 novembre 2014, le conseil communautaire a décidé de procéder à une modification statutaire afin de pouvoir exercer la globalité de la compétence lecture publique (à l'exception des bâtiments restant propriété des communes). Une animatrice réseau a été recrutée en 2014.

### **1.2.2. La mutualisation des fonds et l'animation**

L'harmonisation s'est traduite par une carte de lecteur unique pour les sept sites, un tarif d'inscription et des conditions d'emprunt identiques et un règlement intérieur commun<sup>10</sup>. La mise en réseau s'est voulue à la fois élargissement de l'offre documentaire par la mutualisation des fonds et force de proposition dans la mise en place d'animations.

L'informatisation des fonds a nécessité des travaux plus ou moins importants pour doter chacune des sept structures de lecture publique d'un accès internet. Pendant ce temps, l'animatrice, en concertation avec les équipes de bénévoles et salariées, a procédé au désherbage des fonds propres afin de pouvoir optimiser le catalogage. L'informatisation a débuté à l'issue de la formation au logiciel Decalog SIGB, choisi pour l'ensemble du réseau, en octobre 2016. Le catalogage rapide a duré un an pour cinq de ces bibliothèques et s'est poursuivi en ce début d'année 2018 par la bibliothèque d'Azérables. L'animatrice a participé à la formation des bénévoles au logiciel et continue à les aider au besoin.

L'informatisation des fonds a tout d'abord permis l'augmentation de l'offre documentaire, en complément de celle apportée par la Bibliothèque Départementale de Creuse (BDC) qui continue à desservir les bibliothèques une fois par an par le bibliobus et à la demande par un système de navette départementale. Cet enrichissement documentaire du fait de la mutualisation des fonds l'est également par le respect des normes en vigueur de deux euros par habitant. Certaines des bibliothèques avant la mise en œuvre du réseau ne possédaient pas de fonds propre alors qu'actuellement toutes proposent une offre enrichie chaque année

---

<sup>9</sup> Dominique Lahary, « Les bibliothèques en pleine réforme territoriale », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), n°12, 2017, p. 58

<sup>10</sup> Voir annexe 1. Règlement intérieur du réseau intercommunal.

selon les commandes relayées par leurs responsables à Madame Parotin, coordinatrice du réseau.

L'informatisation a également permis la mise en ligne d'un catalogue numérique commun, formidable outil de recherche et d'information pour les usagers et également outil de communication et de fidélisation au service des structures de lecture publique. Le portail permet de valoriser l'importance et la diversité du fonds et reste un facteur de confort important assurant la possibilité à l'utilisateur de vérifier avant même sa venue de la disponibilité des ouvrages qu'il recherche et de leur possible réservation au besoin, lui évitant ainsi la déconvenue d'une visite infructueuse.

Enfin, l'informatisation a rendu possible un système de navette offrant ainsi aux usagers la liberté d'emprunter et de rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. La navette circule chaque semaine entre chacune des six bibliothèques et la médiathèque intercommunale et permet le dépôt ou la reprise des livres transitant dans le réseau ou dans le circuit BDC ainsi que le traitement informatique qui les accompagne.

Les animations viennent renforcer l'image et l'attractivité du réseau en s'adressant à toutes les communes, même celles ne possédant pas de bibliothèque, par la mise en place d'ateliers scrabble (par l'animatrice réseau et la fondatrice de cet atelier sur La Souterraine), les « bébé bouquine » et par la proposition d'interventions de professionnels sur tout le territoire et en direction de différents publics (ateliers avec des auteurs ou illustrateurs pour les scolaires, rencontres dédicaces, spectacles...).

### **1.2.3. Un appui pour la constitution d'un nouveau réseau**

La construction d'un réseau se fait dans la durée et il est encore un peu tôt pour juger de la mise en œuvre de celui de l'ex Pays sostranien. Toutefois on ne peut mettre de côté trois enjeux identifiés par Alain Faure et Emmanuel Négrier<sup>11</sup> : combiner désir d'émergence d'une communauté sociale sur le territoire et coopération politique entre les différents acteurs, diversifier les publics (publics empêchés ou éloignés notamment), diversifier les services qui leur sont rendus.

Ainsi, la mise en œuvre du précédent réseau, sans être une référence absolue, peut permettre de gagner du temps en puisant dans les expériences et dans les ressentis, en s'appuyant sur le vécu et en essayant de développer les actions réussies tout en se servant des difficultés rencontrées pour en éviter ou en traiter plus efficacement de nouvelles. Il est alors apparu naturel de réaliser un diagnostic de territoire ce qui semblait avoir manqué lors de la constitution du réseau de lecture publique de l'ex Pays sostranien.

### **1.3. Diagnostic de territoire**

*« Cette réflexion apparaît incontournable pour mettre tous les acteurs (et notamment élus et professionnels) au même niveau d'information et d'analyse. [...] Le diagnostic est un moment d'échange absolument indispensable pour la conduite de tout projet. Aussi n'a-t-il de sens que s'il est partagé par les différents acteurs d'un territoire. »<sup>12</sup>*

---

<sup>11</sup> Alain Faure et Emmanuel Négrier, *La lecture publique à l'heure intercommunale*, Editions de l'Aube, Observatoire des politiques culturelles, 2004, pp 15-50

<sup>12</sup> Pierre Franqueville, « L'activité de conseil dans le domaine de la lecture publique », BBF, n°2, 2008, p. 50

Le diagnostic de territoire permet d'identifier les communes, leur activité économique, leurs équipements publics (et parmi eux tout particulièrement les structures culturelles) et les projets qu'elles portent<sup>13</sup>. Il sert d'aide à la prise de décision politique en permettant un choix éclairé et précis, s'appuyant sur la réalité du terrain et valorisant toutes les actions entreprises pour faire vivre le territoire. Il est nécessaire pour la mise en œuvre du réseau comme préalable à tout engagement dans un contrat de type Contrat Territoire Lecture ou Convention de Développement Culturel.

### **1.3.1. Entretiens avec les élus**

Le recueil des données s'est fait en s'appuyant sur les statistiques (notamment INSEE) mais également lors d'entretiens avec les élus des communes. Les données quantitatives (chiffres) permettent de mesurer un état ou une évolution et sont utiles pour la description. Les données qualitatives (issues des observations du territoire ou de la parole des personnes qui y habitent) permettent d'expliquer les situations.

L'enjeu des entretiens est donc d'enrichir les données quantitatives qui à elles seules ne peuvent rendre compte du dynamisme des municipalités, des orientations en termes d'aménagement du territoire et de projets, de la richesse des actions émanant du tissu associatif local.

De plus, chaque entretien s'est déroulé en deux temps : un temps de recueil des données et un temps de présentation des enjeux de la lecture publique et de ce que peut être un réseau de lecture publique en reprenant les principaux éléments constitutifs de celui de l'ex Pays sostranien (mutualisation des fonds, portail en ligne, carte de lecteur commune, navette permettant les prêts et retours dans n'importe laquelle des bibliothèques du réseau, politique d'animation). Chaque élu pouvait alors donner un premier ressenti sur la prise de compétence lecture publique et exprimer les éléments de plus-value ou les réticences qu'il y voyait.

### **1.3.2. Analyse des données : présentation de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse**

« Le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand-Bourg<sup>14</sup> apparaît dans son environnement régional comme un espace structurant. »<sup>15</sup>

**Un territoire vaste et faiblement peuplé** (1 000 km<sup>2</sup>, 25 422 habitants (chiffres INSEE 2014), densité de 25 hab./km<sup>2</sup>). La population se concentre sur trois pôles : La Souterraine (143 hab/km<sup>2</sup>), Dun-le-Paestel (115 hab/km<sup>2</sup>) et Bénévent-l'Abbaye (68 hab/km<sup>2</sup>). L'habitat est dispersé en de nombreux hameaux.

**Une population relativement âgée** (38,5% de la population a 60 ans ou plus et les 15-29 ans ne représentent que 11,9% de cette même population). Ces retraités ont plus de temps pour utiliser les services proposés par les bibliothèques et y sont d'ailleurs bien représentés mais un grand nombre d'entre eux, isolés dans de petits villages sans possibilité de conduire, constituent un public empêché qu'il faudrait prendre en compte dans une politique de lecture publique.

---

<sup>13</sup> Voir annexe 2. Grilles de diagnostic de territoire.

<sup>14</sup> Dénomination précédente de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

<sup>15</sup> Communauté de communes, *Accord-cadre du Contrat de ruralité 2017-2020*, 2016, p. 7

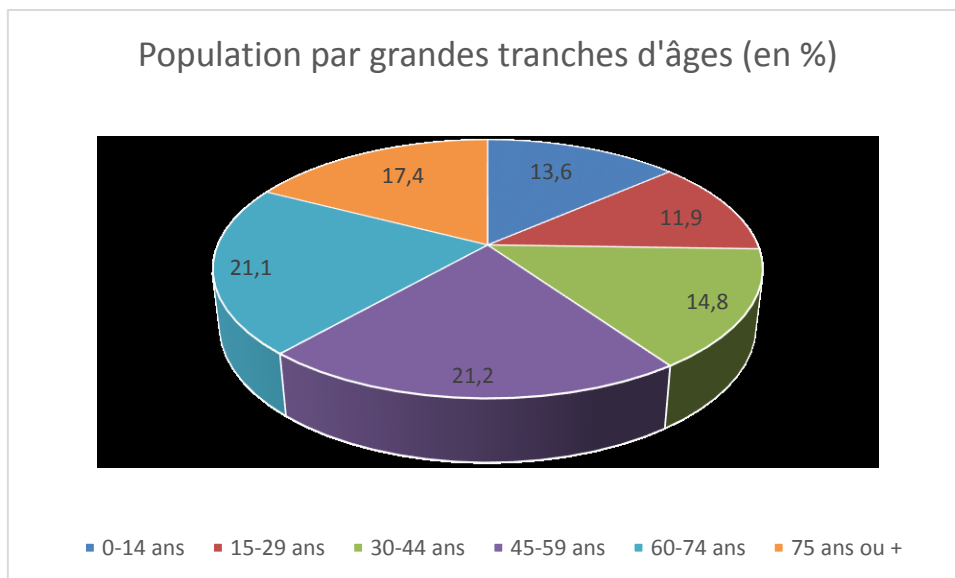


Tableau 1 : La population de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Source : chiffres INSEE

**Une desserte par la route** (N145 qui traverse, A20 qui longe) **et par le chemin de fer** (ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) en gare de La Souterraine et desserte TER à Marsac, Vieilleville et Saint-Sébastien). Cinq lignes de bus départementales et quelques lignes TER routières complètent cette offre sur la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (ainsi qu'un service de transport à la demande sur l'ex Pays dunois).

**Quelques caractéristiques de la population** : sur les 14 233 personnes de 15 à 64 ans, 62,2% ont un emploi, 9,1% sont chômeurs (et 12,8% retraités, le pourcentage restant correspondant aux élèves et étudiants). 39,3% de ces 15 à 64 ans non scolarisés sont sans diplôme ou avec un BEPC (ou brevet des collèges), 29 % ont un CAP ou BEP, 15,7% sont titulaires du baccalauréat et 16% d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette indication est à retenir dans l'orientation de la politique documentaire et notamment dans la gestion du nombre d'ouvrages et de travaux scientifiques ou universitaires qui risquent d'être peu consultés ou du nombre de documents liés à la formation professionnelle qui seront sûrement plus utilisés.

**Un développement économique dépendant de la couverture internet** (parfois bas débit ou inexistante). Les grosses entreprises sont bien desservies mais au prix parfois de centaines d'euros d'abonnement que ne peuvent pas se permettre de plus petites structures. Ce désengagement des opérateurs pénalise encore plus les petites communes (certains artisans ne peuvent même pas proposer à leurs clients l'utilisation de la carte bancaire). La Communauté de communes, consciente de ce problème œuvre actuellement à l'amélioration généralisée de la couverture. Une amélioration du débit pourrait permettre le développement du télétravail (qui existe déjà sur le territoire à très faible échelle) et serait nécessaire pour la vie quotidienne des citoyens à une époque où les procédures administratives sont de plus en plus dématérialisées. En attendant, les bibliothèques équipées d'un poste informatique et d'une connexion permettent le plus souvent une mise à disposition et /ou un accès WIFI, réel service à leurs usagers.

**Des commerces de proximité parfois réduits au minimum** (boulangerie ou point alimentation voire seulement une tournée). Les municipalités investissent pour maintenir les



commerces (achat des fonds, rénovation des bâtiments, conditions avantageuses de mise à disposition des locaux). Leur volonté est de dynamiser les bourgs pour faire venir de nouveaux ménages tout en améliorant la qualité de vie de leurs habitants. Plus de la moitié des municipalités portent un projet de rénovation du bourg en vue de favoriser les échanges par l'accessibilité et la convivialité. Dans cette recherche-là, le réseau de lecture publique, porteur d'animations, peut concourir au développement du lien social.

**Un territoire d'une grande richesse patrimoniale et naturelle avec un fort potentiel touristique.** Des campings, hôtels, gîtes ou chambres d'hôtes sont ouverts sur un grand nombre de communes de la Communauté et fonctionnent bien de leur ouverture à leur fermeture sur une période plus étendue que la seule saison estivale. Côté plein air, le territoire bénéficie du passage du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 654) et il dispose d'une base VTT, d'un important réseau de chemins pédestres et équestres balisés et référencés ainsi que de lieux de baignade et de pratiques aquatiques. Côté patrimonial, il est marqué par des sites forts : Bridiers à la Souterraine, les ruines de Crozant, le bourg de Bénévent-l'Abbaye labellisée « Petite Cité de Caractère » et par des établissements muséaux tels que l'Espace Monet-Rollinat à Fresselines, l'hôtel Lépinat à Crozant, la tuilerie de Pouligny à Chéniers, et dans une moindre mesure l'espace Klepsydra à Saint-Sébastien ; mais aussi par un nombre élevé d'éléments constitutifs du petit patrimoine rural ou naturel dans un grand nombre de communes qui gagnera à être mis en valeur et présenté de manière globale dans le cadre d'itinéraires de découverte. Tout comme la bibliothèque est un élément fédérateur du territoire, elle peut également être perçue comme un élément constitutif de l'offre touristique en permettant aux touristes de bénéficier gratuitement de ses espaces, de ses fonds (dont le fonds local) et de ses services (l'informatisation des fonds dotant de fait chaque bibliothèque d'au moins un poste informatique et d'une connexion internet pouvant être mis à disposition).

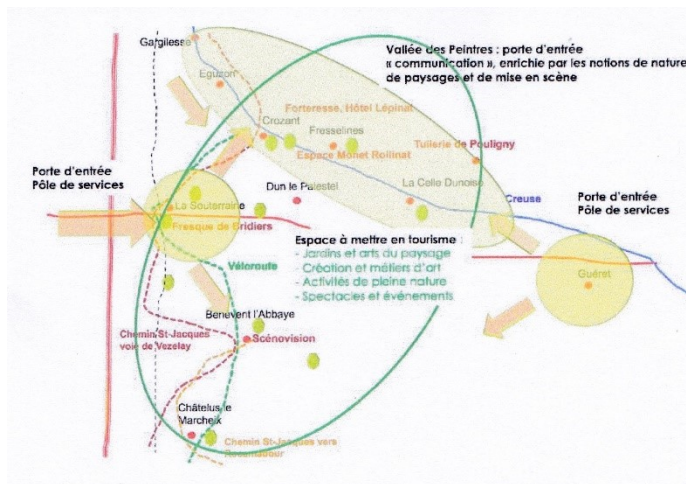


Figure 2: Carte de stratégie touristique globale

Source : Contrat de ruralité CCMVOC

**Une offre culturelle intéressante :** programmations des associations, des galeries d'art, des équipements susdits, des festivals (Jazz à la Sout', Lézart Vert à Fursac, Moutonnades bénévrentines, Saison en pente douce à Crozant) et des infrastructures (Centre Culturel Yves Furet qui propose toute l'année une programmation culturelle de qualité avec des têtes d'affiche nationales sur site et sur les « petites scènes » du territoire, cinéma Eden, antenne du Conservatoire départemental Emile Goué etc.). Là encore, le réseau de lecture publique

peut être un bon relais à l'offre culturelle en valorisant des fonds en lien avec les différentes structures présentes sur le territoire de la Communauté de communes. Cette création de fonds spécifiques permettrait également d'apporter une plus-value à chaque bibliothèque du réseau.<sup>16</sup>

Ainsi, le diagnostic de territoire permet de se rendre compte de la richesse de la Communauté de communes et des potentialités qui peuvent s'en dégager en termes de tourisme et d'offres culturelles dans lesquelles le réseau de lecture publique pourrait avoir un rôle essentiel à jouer. De plus, le réseau de lecture publique serait un élément fédérateur qui pourrait contribuer à façonner une image positive de la Communauté de Communes en proposant aux citoyens du territoire un service public de qualité et cohérent.

### 1.3.3. Inventaire des structures de lecture publique<sup>17</sup>

Il y a vingt-deux structures de lecture publique pour les quarante-trois communes de la Communauté. C'est un maillage fort qui peut paraître excessif mais qui est à nuancer au vu du contexte rural avec habitat dispersé et du nombre élevé de personnes âgées n'étant plus autonomes dans leurs déplacements.

De plus, il a été noté l'importance de la bibliothèque comme lieu de formation du citoyen notamment lorsqu'elle accueille les scolaires (formidable appui à la familiarisation aux livres dès l'enfance qui se fait plus difficilement si un transport par autocar est en jeu). Le rôle social de la bibliothèque est renforcé en milieu rural car il s'agit souvent, comme cela a déjà été indiqué, du dernier service public avec la mairie et la poste.

Les bibliothèques de la Communauté de communes couvrent l'ensemble des types de bibliothèques existants.

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5
	Bibliothèques municipales			Point Lecture	Dépôt
Crédits d'acquisition	2€/hab	1€/hab	0,5€/hab	2 ou 3 critères du niveau 3 sont respectés	Moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h/sem	8h/sem	4h/sem		
Personnel	1 agent cat.B filière culturelle pour 5000hab ou 1 salarié qualifié pour 2000hab	1 salarié qualifié	bénévoles qualifiés		
Surface	0,07m <sup>2</sup> /hab et 100m <sup>2</sup> minimum	0,04m <sup>2</sup> /hab et 50m <sup>2</sup> minimum	25m <sup>2</sup>		

Tableau 2: Typologie des Bibliothèques municipales

Source : données de l'ADBDP

On retrouve ainsi sur le territoire :

- Une bibliothèque de niveau 1 : La Souterraine
- Deux bibliothèques de niveau 2 : Châtelus-le-Marcheix et Dun-le-Palestel
- Cinq bibliothèques de niveau 3 : Le-Grand-Bourg, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Germain-Beaupré, Saint-Maurice-la-Souterraine, Saint-Sébastien

<sup>16</sup> Point développé dans la seconde partie

<sup>17</sup> Voir annexes 3 et 4. Exemple d'une fiche inventaire et tableau de synthèse des informations

- Dix points lecture : Bénévent-l'Abbaye, Chéniers, Fresselines, Lizières, Marsac, Mourioux-Vieilleville, Naillat, Fursac, Saint-Léger-Bridereix, Saint-Sulpice-le-Dunois,
- Quatre dépôts : Azéables, Saint-Priest-la-Feuille, Crozant, Fleurat

Titre	Horaires ouverture	Nbre heures ouverture	Surface Utile
Bibliothèque d'Azéables	Mardi 16-18h	2	45m2
Bibliothèque de Saint Agnant de Versillat	Mar 15h30-17h30 / Mer 11-12h / Ven 16h30-17h30	4	49m2
Bibliothèque de Saint Germain Beaupré	Lun 16h30-17h30 / Mer 15-17h / Sam 10-12h	4	52m2
Bibliothèque de Saint Léger Bridereix	Mercredi 14-16h / Samedi 10h30-12h30	4	50m2
Bibliothèque de Saint Maurice la Souterraine	Mercredi : 9h30-11h30 / Samedi : 9h30-11h30	4	52m2
Bibliothèque de Saint Priest la Feuille	Jeudi : 16h30-17h30 / Samedi : 9-12h00	4	35m2
Médiathèque René Chatreix	Mar, jeu, ven 14-19h / Mer 10-12h30 et 1h-17h30 / Sam 10-17h30	28h30	348m2
Bibliothèque de Saint Sébastien	Lundi 14h30-16h / Mercredi 15-18h	4h30	45 m2
Bibliothèque de Crozant	Samedi 10-12h	2	30m2
Bibliothèque de Fresselines	Mer 14-18h / Ven 16-18h / Sam 10-12h et 14h30-17h30	11	41m2
Bibliothèque de Chéniers	Lun au ven 9-12h et 14h30-16h30 / Samedi 9-12h	28	25m2
Bibliothèque de Saint Sulpice le Dunois	Mercredi 14h30 à 16h / Samedi 10h-11h30	3	30m2
Bibliothèque de Dun-le-Palestel	Lundi au jeudi 15h15-18h / Mercredi et jeudi 10h-12h en plus	15	100m2
Bibliothèque de Naillat	Lun, Ma, Jeu, Ven, Sam : 8h55-11h55	15	30m2
Bibliothèque de Fleurat	Samedi 9-12h (et par secrétaire de mairie du Ma au V 10-12h/14-17h)	3	25m2
Bibliothèque de Lizières	Mardi 10-12h et Mercredi 14-16h	2	35m2
Bibliothèque de Le Grand Bourg	Mardi et Jeudi 14-18h	8	95m2
Bibliothèque de Bénévent l'Abbaye	Jeudi 14h30-18h30	4	50m2
Bibliothèque de Fursac	Mercredi 9-11h et 14-16h / Samedi 10h-12h	6	80m2
Bibliothèque de Marsac	Mar, Jeu et Sam 9h30-11h30 / Mercredi 15h30-17h30	8	56m2
Bibliothèque de Mourioux-Vieilleville	Mercredi 15-17h / Samedi 10-12h	4	48m2
Bibliothèque de Châtelus-le-Marcheix	Mardi 14-18h / Mer et Ven 9h30-12h et 14-18h / Sam 9h30-12h30	13h30	135m2

Tableau 3: Horaires d'ouverture et surface utile des bibliothèques du territoire

Source : données des bibliothèques du territoire

**De petits espaces.** Des envies d'agrandissement, avec possibilité technique de le faire, ont été notées à Lizières et Fresselines et des projets de rénovation avec agrandissement voire déménagement sont en cours d'étude à Saint-Sébastien et Saint-Sulpice-le-Dunois et en cours de réalisation à Chéniers. La mise en réseau, en repensant l'offre pour l'ensemble du territoire permettrait de s'approcher des normes en termes de surface (1 452 m<sup>2</sup> passant à réception des travaux prévus à 1742 m<sup>2</sup> pour une recommandation de 1 780 m<sup>2</sup>).

**Des lieux charmants.** Les bibliothèques du territoire sont toutes différentes mais on y retrouve le même mobilier de la Bibliothèque Départementale de Creuse. Il est tout à fait adapté aux petits espaces. En bois clair, ergonomique (rayonnages peu hauts et ne descendant pas jusqu'au sol, bacs surélevés, fauteuils englobants tout en restant peu coûteux en espace, accessoires colorés), le mobilier donne à lui seul un esprit « réseau ».

**Une gestion manuelle hors réseau sostranien** sauf pour Dun-le-Palestel (logiciel PMB) et pour Chéniers et Châtelus-le-Marcheix (logiciel Colibris). Même sans logiciel adapté,

l'informatisation est parfois envisagée en interne (fichier Excel) car elle permet une meilleure gestion et un gain de temps (fichier usagers, élaboration des statistiques demandées par la Bibliothèque départementale pour l'Observatoire de la lecture publique) mais aussi une meilleure connaissance et valorisation du fonds.

**Un faible pourcentage d'inscrits.** Sur les 20 360 personnes desservies actuellement, il y a 2 668 personnes inscrites (13%). Ce chiffre est à mettre en rapport avec les données de l'enquête 2016 sur la fréquentation des bibliothèques, selon laquelle 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque. Il y a donc peu d'usagers sur le territoire pour des lieux pourtant convaincants. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette désaffection :

- **Des horaires d'ouverture très restreints.** La limitation des ouvertures est due à une contrainte de personnel : la moitié des bibliothèques ne sont gérées que par des bénévoles parfois peu nombreux (une seule bénévole dans deux bibliothèques). Les personnels salariés ne le sont que pour des Equivalents Temps Plein s'échelonnant de 0,1 à 0,6 (hors équipe de La Souterraine à 4,4 ETP). L'ensemble des salariés pour les vingt-deux structures de lecture publique représente 7,3 ETP. Les amplitudes horaires sont faibles et contraignantes pour les actifs (et pour leurs enfants, souvent tributaires des déplacements de leurs parents en milieu rural). Ne restent alors comme susceptibles de profiter des différentes structures que les inactifs.
- **La crainte de ne pas avoir assez de choix.** Les usagers mais aussi ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques<sup>18</sup> peuvent regretter le petit nombre d'ouvrages présentés. Pourtant, leur possibilité d'emprunt est de plus de 180 000 documents grâce à l'apport de la Bibliothèque Départementale de Creuse. L'informatisation offre une réelle opportunité de développer cette connaissance et d'attirer ainsi de nouveaux usagers car elle permet de faciliter la recherche et la réservation des ouvrages de la BDC à la bibliothèque avec la médiation du personnel. Pour les bibliothèques non encore informatisées, elles doivent effectuer toutes ces démarches par téléphone auprès d'un des agents de la BDC (moins d'autonomie et impact plus fort sur le fonctionnement de la BDC). L'informatisation et l'utilisation d'un logiciel professionnel permettraient aussi la mutualisation des fonds des bibliothèques du réseau et la création d'un catalogue commun facilement consultable sur place ou au domicile des usagers via un portail aux fonctionnalités plus vastes. On peut donc penser qu'elles augmenteraient l'activité des inscrits. Actuellement, ce sont souvent les collectivités emprunteuses, et tout particulièrement les écoles, qui augmentent de manière significative les nombres de prêts par an.

**Des animations pour faire vivre les fonds.** Les bibliothèques du territoire essayent de proposer des animations variées et en direction de différents publics pour fidéliser les usagers et en faire venir de nouveaux. Toutefois elles sont tributaires de leurs espaces. Celles ne pouvant pas accueillir d'expositions les délocalisent parfois dans la salle polyvalente de leur commune ce qui demande une organisation logistique particulière. Elles sont également contraintes par leurs faibles moyens financiers ne leur permettant pas toujours de pouvoir faire intervenir des professionnels. Certains bénévoles ne se sentent pas l'âme d'animateurs et ne proposent donc pas d'animation en interne de type ateliers/présentations/débats...

---

<sup>18</sup> Comme l'a montré le questionnaire « non-fréquentant », les raisons invoquées pour la non-venue sont souvent liées à l'achat de ce que l'on souhaite lire (souvent parce qu'on pense qu'on ne le trouvera pas en bibliothèque).

**Des bassins de vie composés de plusieurs territoires complémentaires.** Les bibliothèques desservent une population plus large que celle des habitants de leur commune. Certains inscrits le sont sur des bibliothèques extérieures à leur commune d'habitation alors que celle-ci possède elle-même une bibliothèque. Le questionnaire « usager » confirme cette observation : les inscrits le sont parfois de plusieurs établissements jouant sur les horaires d'ouverture et sur leurs déplacements professionnels et personnels. Ils créent ainsi naturellement un réseau qu'il peut être intéressant d'exploiter en le structurant.

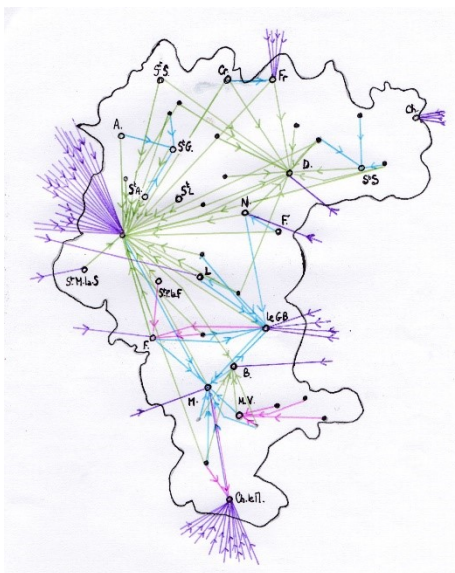


Figure 3 : Cartographie de l'origine des inscrits « extérieurs »

Source : données des bibliothèques du territoire

L'inventaire des différentes structures de lecture publique a permis la rencontre avec des bénévoles et salariés investis voire passionnés mais parfois se sentant isolés. Les envies de réseau concernent tout particulièrement les animations et la communication alors que des craintes se font parfois sentir pour la partie informatisation, jugée trop complexe. Il a également été précisé par plusieurs des acteurs favorables au réseau qu'il ne fallait pas que celui-ci soit imposé sans concertation mais qu'au contraire, il représentait pour eux un enjeu en termes d'échanges et de partages d'idées et d'expériences.

#### 1.3.4. Rencontre avec les partenaires

La politique de lecture publique doit prendre en compte l'ensemble des acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre : les établissements scolaires, les acteurs sociaux, les acteurs socio-éducatifs (centres de loisirs, MJC...), les acteurs culturels (théâtres...), les acteurs de la petite enfance (PMI, crèches, assistantes maternelles), les acteurs des seniors (maisons de retraite, club du 3e âge, services à domicile...), les institutions pour personnes handicapées... Il est donc important, dans le cadre du diagnostic de territoire, de référencer ces différents acteurs et de découvrir plus précisément leurs missions, leurs projets et les rapports qu'ils entretiennent à la lecture publique.

**Etablissements scolaires** : des écoles sur vingt et une communes, deux collèges et une Cité scolaire regroupant collège, lycée et Pôle Supérieur de Design (trois Brevets de Technicien Supérieur arts appliqués et un Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués très demandés sur toute la France), deux instituts médicoéducatifs comptant chacun une cinquantaine de lit.

**Structures d'accueil « petite enfance »** : une crèche, une micro-crèche, deux Réseaux d'Assistantes Maternelles (RAM) et une Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Les RAM proposent des animations et des rencontres dans leurs locaux mais également dans les communes des assistantes maternelles adhérentes.

**Acteurs socio-éducatifs** : quatre accueils de loisirs sans hébergement. A la Souterraine, c'est la MJC qui gère cet accueil de loisirs. Elle gère aussi :

- Le périscolaire, un accompagnement à la scolarité et l'accueil de loisirs jeunes, des activités de loisirs et de sports sous forme de cours ou d'ateliers, des activités familiales (café des parents...), les actions menées dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)
- Un point information jeunesse (PIJ), un point « cyb » (lieu d'accès pour tous à internet et au multimédia), un pôle ressources mobilité
- Le cinéma Eden
- Elle mène des actions dans le champ de la lecture et l'écrit pour lesquelles la médiathèque René Chatreix et plus largement le futur réseau pourraient être partenaires. Il s'agit des ateliers linguistiques : Français Langue Etrangère (FLE) et surtout l'atelier de lutte contre l'illettrisme dans le cadre du projet départemental « Lever les freins linguistiques ». Cette année, la MJC mène également le projet « Bulles d'air en Nouvelle Aquitaine », résidence de médiation autour de la création en bande dessinée, dispositif mis en place par la DRAC en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (La Cité).

A Dun-le-Palestel, La Palette gère l'accueil de loisirs de la Cabane magique pour les 3-12 ans mais aussi :

- Le Local'Ados et des activités sportives au sein du secteur enfance-jeunesse.
- Un secteur famille et un secteur ressources : maison de services au public, PIJ, point « appui à la vie associative », espace de coworking, espace public numérique.
- Une petite bibliothèque a été constituée dans le Local'Ados sur les fonds propres des animatrices et des rencontres avec la bibliothèque de Dun ont donné lieu à la création d'une affiche publicitaire pour la bibliothèque et d'un fanzine. La Palette porte également des projets de développement de l'aide à la scolarité avec envie de proposer ces séances dans des lieux distincts des écoles (et du coup pourquoi pas dans les bibliothèques ?) et d'ateliers numériques (programme « Voyageurs du numérique » par l'Organisation Non Gouvernementale « Bibliothèque sans frontière » et projet « D-Codeurs » lancé par la Ligue de l'Enseignement) qui pourraient être proposés au futur réseau de lecture publique.

Le territoire intercommunal possède six Etablissements Hospitaliers pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui utilisent les bibliothèques voisines et mènent des actions de médiation autour du livre et de la lecture. Des maisons d'accueil familial pour les personnes âgées (MAFPAH) existent sur plusieurs communes, et deux résidences intergénérationnelles sont en cours de réalisation. Les trois ex communautés de communes proposent du portage de repas et soutiennent des associations d'aide au maintien à domicile.

Le territoire est également fort de deux CCAS, de deux bibliothèques anglaises et de la bibliothèque du Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle (ouverte aux habitants

de Noth). On pourrait envisager de renforcer des partenariats avec ces structures, tout comme à une échelle élargie avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé (IREPS), la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), les associations « Lire et faire lire » et « Lire en Creuse ».

Enfin toutes les communes de la Communauté sont riches d'un tissu associatif dynamique, force de programmation d'animations variées et suivies.

### **1.3.5. Etude des publics**

Le choix du mode de recueil des informations s'est porté sur le type d'enquête que l'on appelle questionnaire écrit auto administré. Il a pour avantage d'être facile à distribuer et de ne pas engendrer de frais importants. Les personnes qui s'en saisissent ne se sentent pas obligées de répondre et apprécient de pouvoir le faire en toute discrétion, sans interférence de l'enquêteur.

Ce questionnaire a été déposé dans toutes les mairies et bibliothèques visitées. Les mêmes questionnaires ont été mis en ligne sur le portail du réseau de lecture publique de l'ex Pays sostranien, sur la page Facebook de la médiathèque intercommunale et relayés par certaines municipalités et bibliothèques du territoire via leur site ou leur page Facebook. Toutefois, pour pallier au faible taux de réponse pour le questionnaire « non-fréquentant », ce questionnaire a également été proposé lors de campagnes en face-à-face sur les marchés de Dun-le-Palestel et La Souterraine. 202 ont été apportées (33 « non-fréquentant » et 169 usagers)<sup>19</sup>.

**Un manque de temps (des horaires d'ouverture trop faibles ?) pour ceux qui n'utilisent pas les bibliothèques.** Il est à noter que 82% des « non-fréquentant » sont des lecteurs. Les raisons invoquées pour expliquer leur non-fréquentation relèvent principalement du manque de temps (39,4%) mais aussi des horaires des bibliothèques qui ne leur conviennent pas (15%). L'image qu'ils ont des bibliothèques est neutre (et concerne les supports « livres ») à 52% ou positive « extraordinaire », « très bien », « convivial » pour 15%. Une personne les juge toutefois « ringardes ».

**Des usagers réguliers.** 41,7% d'entre eux se rendent à la bibliothèque au moins une fois par mois, 38,4% une à plusieurs fois par semaine et 68% restent plus d'une demi-heure à chaque visite.

**Un bon niveau de satisfaction général** mais :

- Des demandes d'élargissement des horaires d'ouverture. 86,1% sont satisfaits des horaires d'ouverture mais rappelons que 66,7% des réponses proviennent d'usagers de la Médiathèque René Chatreix à La Souterraine ouverte 28 heures trente par semaine. 14% des personnes ayant répondu ont fait des propositions d'élargissement des horaires d'ouverture très diverses (plus de jours, plus d'ouvertures le matin ou le soir (notamment avec des demandes pour la journée du mercredi, des journées en continu, des ouvertures le samedi).
- Une politique d'animation à renforcer. 41,1% des usagers ayant répondu ne participent pas aux animations proposées par leur bibliothèque ou ne bénéficient pas d'animations sur leur bibliothèque. L'animation la plus partagée par les usagers (sûrement parce que c'est celle qui est la plus proposée également) est l'exposition.

---

<sup>19</sup> Voir annexes 5, 6, 7, 8 et 9.

- Des suggestions pour améliorer : 45,7% souhaiteraient un espace de convivialité, 33,8% aimeraient plus d'animations culturelles, 29,1% appellent à des horaires d'ouverture élargis et à de nouveaux types de documents ou supports.

Le diagnostic n'a pas été mené par un expert. Le temps de rencontre s'est notamment avéré plus important qu'envisagé : la prévision initiale d'un mois pour les entretiens a été doublée par l'impossibilité de travailler par zones de visites et par le morcellement du planning du fait des prises de rendez-vous tributaires des disponibilités de chacun des élus, avec un temps souvent court et donc peu productif entre deux rendez-vous. Les relances, la recherche de petites informations manquantes, la saisie des données et leur synthétisation pour entrer dans une grille standard ont également été beaucoup plus chronophages que prévu. Le diagnostic aurait donc pu être encore plus fouillé et l'analyse aurait pu être encore plus fine. Toutefois il permet de s'y référer facilement et de rester ainsi vigilant à l'existant dans la mise en œuvre du réseau si la compétence est prise. Il met également en évidence la nécessité de rester à l'écoute des acteurs de la lecture publique, de prendre en compte la sensibilité de chacun de ceux qui s'investissent au quotidien pour leur bibliothèque. Il guide la mise en œuvre du réseau vers un mode participatif.

Le diagnostic a permis de mettre en avant le caractère fédérateur de la lecture publique très important pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse en pleine structuration (les élus sont sensibles à son intérêt pour leurs concitoyens), l'adhésion unanime à la partie animation et des souhaits en termes de communication même si existent des divergences d'opinions pour l'informatisation et la mutualisation des fonds (intérêt, coût, craintes pour les bénévoles ...).



## **2. Propositions de mise en oeuvre**

---

La politique de lecture publique fixe les objectifs de la collectivité pour l'accessibilité à la lecture, l'information et la culture. Elle définit ses missions, ses publics cibles, ses services (offre documentaire, horaires d'ouverture...), ses partenariats, ses actions de développement culturel et les moyens qui permettront de mener à bien ces missions.

### **2.1. Une prise de compétence facultative**

#### **2.1.1. Modalités des prises de compétence**

Toutes les compétences de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse ne sont pas encore décidées. Si certaines compétences sont obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, gestion des milieux aquatiques, aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets), d'autres sont optionnelles (protection et mise en valeur de l'environnement, voirie, assainissement, eau, politique du logement et cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, construction-entretien-fonctionnement d'équipement culturel ou sportif, création et gestion de maisons de services au public...) ou facultatives. Le Conseil communautaire doit se prononcer sur ces dernières dans un délai de deux ans suivant la fusion. Les enjeux sont larges et variés. Les élus de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse souhaitent faire le mieux possible pour le territoire et sa population tout en minimisant l'impact sur la fiscalité.

Il faut rappeler que de manière générale, une prise de compétence par une communauté de communes signifie la perte de cette même compétence pour les communes. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'assure de la neutralité budgétaire : la communauté de communes prélève la fiscalité professionnelle et les communes reçoivent en compensation une "attribution" versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

Dans le cadre de la lecture publique, un conseil communautaire peut librement décider de déclarer d'intérêt communautaire

- toutes les bibliothèques (transfert total)
- une partie des bibliothèques (transfert partiel)
- aucune bibliothèque (pas de transfert)

Quand une bibliothèque est transférée, les collections et matériels sont mis à disposition de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par la commune. Le transfert à lui seul est une opération purement administrative qui n'entraîne pas mécaniquement une réelle coopération entre les équipements transférés. Il faut alors mettre en œuvre une politique de la lecture publique.

Selon l'enquête nationale sur les bibliothèques de 2015, plus de 25% des bibliothèques ayant répondu à l'Observatoire de la lecture publique ont signalé mettre en œuvre un projet de coopération intercommunale. La même étude montre qu'en moyenne, un établissement intercommunal dessert 19 communes, un quart d'entre eux desservant 26 communes ou plus.

Pour la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse est pour l'instant envisagé soit un fonctionnement sensiblement identique à celui préexistant du réseau de l'ex Pays sostranien : prise en charge des frais de personnel et du budget de fonctionnement, mise en

œuvre d'une politique commune formalisée par des documents tels le règlement intérieur..., soit une mutualisation plus restreinte, réduite à la politique d'animation.

Si la prise de compétence lecture publique ne se faisait pas se pose la question de ce qu'il adviendrait du réseau actuel. Le personnel intercommunal pourrait redevenir municipal et les fonds acquis en commun seraient peut être partagés entre les différentes bibliothèques selon leurs attributions mais l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) précise que « l'existence de bibliothèques intercommunales peut être préservée même si elle ne concerne qu'une partie des communes, l'intérêt communautaire pouvant être par la suite modifié à plusieurs reprises. »<sup>20</sup>

### **2.1.2. Modalités de coopération intercommunale**

Dominique Lahary distingue cinq façons de faire de la coopération intercommunale en matière de bibliothèques :

- L'intercommunalité des équipements (bâtiments et/ou personnel et/ou collections) définie dans l'intérêt communautaire
- L'intercommunalité de gestion (SIGB commun qui conditionne le service de prêt étendu)
- L'intercommunalité des ressources humaines (si modèle intégré, un organigramme et des fiches de poste sont à mettre en œuvre et peuvent permettre la circulation des agents, si modèle non intégré, les équipes relèvent de collectivités différentes avec appui d'une mission de coordination)
- L'intercommunalité des services au public (catalogue et portail communs, carte d'utilisateur, tarification, ressources numériques communes, documents qui se déplacent, action culturelle commune ou coordonnée)
- L'intercommunalité de projet (état des lieux des équipements et services, réflexion sur le maillage)<sup>21</sup>

Il paraît important au vu du diagnostic de territoire de défendre un modèle intégrant la mutualisation des fonds et l'informatisation qui va de pair, l'intercommunalité des services au public mais également une intercommunalité des ressources humaines permettant aux salariés de venir en renfort des équipes bénévoles notamment pour l'élargissement des horaires d'ouverture. On pourrait imaginer que les personnels salariés volontaires puissent se déplacer sur différentes bibliothèques du territoire pour assurer des ouvertures supplémentaires sur celles n'offrant actuellement que peu d'heures à leurs usagers. Dans le même esprit, les personnels salariés volontaires pourraient travailler ensemble à l'élaboration d'animations spécifiques comme cela se fait déjà occasionnellement sur l'ex Pays sostranien. Ces actions communes entre salariés ou entre salariés et bénévoles assurent une certaine harmonisation des pratiques. Dans le même esprit, le réseau de lecture publique pourrait permettre des rencontres régulières de partage d'expériences en complément à la professionnalisation des pratiques assurée par les stages proposés par la Bibliothèque départementale.

---

<sup>20</sup> Association des Bibliothécaires de France, boîte à outils sur la réforme territoriale, fiche n°1 ter

<sup>21</sup> Dominique Lahary, BBF n°12, « op. cit. », p. 57

Les relations humaines doivent d'autant plus être renforcées que le territoire est vaste. Seule la coordination par du personnel salarié est envisageable. Les bénévoles, déjà fortement sollicités par la gestion de chacune des structures, ne peuvent pas assumer cette mission fortement chronophage et coûteuse en énergie. L'animatrice du réseau actuelle étant déjà occupée à temps complet, il faudrait envisager de valoriser les emplois existants en augmentant les temps de travail des agents n'étant pas sur un équivalent temps plein. Toutefois, certains de ces agents ont d'autres missions que la gestion de la bibliothèque dans leur contrat et ne pourront pas (ou ne souhaiteront pas) travailler plus d'heures pour la lecture publique. De plus, la Communauté de communes peut aussi profiter de subventions liées à des contrats ponctuels ou à un recrutement statutaire aidé (par exemple à hauteur de 50% du poste les trois premières années par la DRAC dans le cadre d'un élargissement des horaires d'ouverture).

## **2.2. Les modes d'organisation en réseau**

Même si le fonctionnement en réseau peut prendre toute forme souhaitée par la collectivité, trois modes font école : le réseau intégré (fonctionnement hiérarchique, bibliothèques transférées), le réseau coordonné (bibliothèques municipales et coordination intercommunale), le réseau de projet (conventions pour actions communes, concertation non formalisée).

Le réseau coordonné apparaît comme convaincant pour un grand territoire rural avec peu de moyens financiers comme la Communauté de communes. Les équipes actuelles, très majoritairement bénévoles, sont autonomes, elles connaissent bien leurs publics et proposent des animations qui leur correspondent. Il est souhaitable de leur laisser une latitude et un rôle décisionnaire dans la gestion de leur structure puisque beaucoup de bénévoles ont exprimé cette volonté lors des rencontres.

La mise en place d'un schéma directeur pourrait être envisagée. Cet outil d'aide à la décision, qui peut guider une collectivité sur plusieurs années, s'appuie sur l'aménagement du territoire. Il définit, sur la base d'une ou plusieurs hypothèses, l'ensemble des actions, des moyens humains et financiers (investissement et fonctionnement) ainsi que l'organisation à déployer sur un territoire donné. L'objectif est d'entraîner une amélioration de l'offre et de son accès auprès des populations.

### **2.2.1. Une organisation avec plusieurs têtes de réseau**

La mutualisation du fonds impliquant la mise en place d'une navette régulière, mais également à moindre niveau la mise en œuvre d'une communication et d'une politique d'animation communes ne pourront que difficilement être envisagées sans relais intermédiaires. Se profile alors une organisation avec plusieurs têtes de réseaux. On pourrait envisager une tête de réseau par ex pays. Sur l'ex Pays sostranien la tête de réseau est toute trouvée : La Souterraine. Sur l'ex Pays dunois, la bibliothèque de Dun-le-Palestel assure déjà le rôle de relais des navettes de la Bibliothèque départementale (chacune des six autres bibliothèques venant y chercher leurs demandes ponctuelles et y déposant les ouvrages à rendre). Sur l'ex Communauté de communes de Bénévent/Grand Bourg les bibliothèques de Fursac, du Grand-Bourg et de Châtelus-le-Marcheix se démarquent par leur amplitude horaire et l'appui d'un personnel salarié.

### **2.2.2. Un comité de pilotage**

La difficulté de la coordination multisites réside dans la diffusion de l'information et dans la qualité d'une concertation efficace. Un comité de pilotage composé d'élus, de salariés et de bénévoles serait un acteur clé dans la conduite des projets (choix stratégiques, suivi...). La Directrice de la Bibliothèque Départementale de Creuse et la Conseillère livre et lecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, invitées à siéger aux réunions qu'il programmerait, pourraient apporter leur expertise.

### **2.2.3. Des groupes de travail**

Le comité de pilotage pourrait s'appuyer sur les études de groupes de travail représentatifs des différents établissements et constitués sur la base des affinités avec les thématiques dont ils seraient référents. Les groupes de travail permettraient d'entretenir l'esprit réseau auprès de toutes les bibliothèques du territoire. Ils seraient source de cohésion et amélioreraient la créativité en donnant l'occasion aux différents acteurs d'échanger leurs idées et points de vue. Chaque bibliothèque étant ainsi impliquée dans la vie du réseau, nul ne devrait avoir le sentiment d'être laissé pour compte ou non écouté. Un tel travail d'équipe ne peut être que bénéfique pour le dynamisme des bibliothèques et ainsi profiter aux usagers.

Quelle que soit la modalité de prise de compétence, la mise en réseau vise à accroître les publics touchés et à renforcer l'offre sur le territoire. Il s'agit donc de réfléchir à chaque élément participant de cette politique de lecture publique.

## **2.3. Une combinaison des possibles**

### **2.3.1. Accessibilité : les inscriptions**

L'inscription à la bibliothèque passe par la création de la carte de lecteur. Une carte unique pour l'ensemble du réseau mettrait en valeur la cohésion des structures. Cette carte unique implique une harmonisation des tarifs et des conditions de prêt.

Actuellement, quinze des vingt-deux bibliothèques proposent une inscription gratuite. Les sept bibliothèques de l'ex Pays sostranien offrent l'inscription aux enfants de moins de 11 ans. Passé cet âge, le tarif est de 3€ (résidents Communauté de Communes du pays sostranien) et de 10€ (pour les extérieurs). Cette décision a été votée par le Conseil communautaire de l'ex Pays sostranien mais il n'a toutefois pas fait l'unanimité à l'époque puisque trois communes sur les sept ont décidé de payer les inscriptions de leurs habitants pour leur permettre un accès gratuit. Les quinze autres communes ne font pas payer d'inscription d'abord parce que leur fonds est largement (voire totalement) tributaire de l'approvisionnement de la Bibliothèque Départementale de Creuse mais aussi par réelle volonté politique d'offrir ce service public participant de la formation du citoyen, sans barrière, même symbolique, de quelques euros.

Les arguments développés en faveur d'une inscription payante sont de deux ordres. En premier lieu, le paiement est vu comme un moyen de responsabiliser l'utilisateur. Or, aucune incivilité majeure n'a été relevée dans le fonctionnement des quinze bibliothèques pratiquant l'inscription gratuite. Daniel Le Goff va même plus loin, dénonçant une relation mercantile où l'utilisateur/client pourrait être tenté d'affirmer « J'ai payé donc j'ai droit à... », faisant basculer une relation voulue sur le mode du « vivre ensemble » à une relation consumériste et individualiste. En second lieu, la bibliothèque, en rapportant de l'argent à la collectivité, contribue à son financement. Toutefois cet argument est à relativiser par le coût lié à la régie

(personnel mais également carburant et véhicule pour récupérer les sommes sur les différentes bibliothèques) qui affecte fortement les recettes. Si le tarif d'inscription est faible, il ne permet pas de recette significative. Il peut toutefois constituer un frein symbolique notamment pour le public adolescent pourtant si difficile à capter. Ce tarif s'élève souvent pour les « extérieurs » alors qu'ils participent à l'économie locale. De plus, une bibliothèque ne s'évalue pas en fonction de l'argent qu'elle rapporte mais bel et bien en fonction des services qu'elle rend à la population. Elle s'évalue notamment en fonction de son nombre d'utilisateurs, du nombre de prêts qu'elle effectue...or ces « chiffres » baissent lorsque l'inscription est payante. Par exemple, certains adultes se servent de la carte de leur(s) enfant(s) pour effectuer leurs emprunts, d'autres ne s'inscrivent pas car ils ne veulent pas payer. Pour quelques euros, ils se privent du service public qui est à leur disposition... et la collectivité se prive d'utilisateurs alors que ce sont eux qui donnent sens à ses choix politiques. En effet, la décision d'offrir l'accès à la culture via les bibliothèques est une décision avant tout politique. Les élus affirment ainsi leur volonté d'offrir à la population de leur territoire une équité d'accès à l'information et à la documentation et savent que cette décision implique un investissement financier.

Les conditions de prêt sont également différentes d'une bibliothèque à une autre. Elles pourraient faire l'objet d'une analyse par un des groupes de travail et prendre appui sur l'expérience des uns et des autres afin de proposer les conditions les plus adaptées aux usages des inscrits sur l'ensemble du territoire. Plus les conditions d'emprunts sont simples plus le prêt est facilité et susceptible d'être utilisé. Si les conditions sont très différentes d'un support à l'autre, l'utilisateur risque d'avoir peur d'oublier de rendre un document à temps parmi ceux qu'il emprunte et donc de s'auto-limiter pour se rassurer. Cette peur augmente lorsque l'on sait qu'on est susceptible de payer une amende (source de gêne à la fois symbolique : on paye pour une « faute » commise, et financière). Sur ce point-là, l'utilisation de courriers (électroniques ou postés) pour prévenir des documents à rendre quelques jours avant leur date de retour est plus efficace car elle intervient en amont du retour des documents et elle est moins stigmatisante.

### **2.3.2. Accessibilité : les horaires**

Le volume horaire d'ouverture est faible sur le territoire de la Communauté de communes : 8h par semaine en moyenne. A titre de comparaison, la moyenne des horaires d'ouverture au public des bibliothèques du réseau hors ville de Guéret est d'environ 9h30 par semaine, en dessous de la moyenne nationale du nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires en 2013 : 14h20 pour l'ensemble des bibliothèques, 11h10 pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants, 7h50 pour les « points d'accès aux livres ».

Pour permettre aux actifs de se saisir de ce service public de qualité, chaque bibliothèque devrait proposer au moins un créneau en soirée (au moins jusqu'à 19h, 20h étant l'idéal pour les professions liées au commerce) ou le samedi. Les bénévoles en sont conscients puisque quinze bibliothèques le font (le samedi) mais cela reste un engagement très lourd que celui d'ouvrir tous les samedis ou un soir tard par semaine (pensons notamment au bénévole qui doit fermer seul la bibliothèque en pleine nuit en hiver), impactant fortement la vie privée de ces personnes. La prise de la compétence lecture publique pourrait permettre une réflexion sur l'élargissement horaire.

Plusieurs solutions existent : harmoniser les horaires pour qu'ils soient faciles à retenir ou au contraire chercher à élargir la plage horaire commune, chaque bibliothèque prenant le relais

des autres. La première est plutôt réservée à des structures de lecture publique aux amplitudes horaires larges. Pour la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, il semble plus intéressant de ne pas chercher à tout déconstruire. Il faut laisser aux bénévoles, aux salariés et aux usagers les créneaux sur lesquels ils ont pris l'habitude de fonctionner. Il s'agirait plus d'amener les salariés à venir en renfort des bénévoles sur des horaires intéressants pour les actifs. Peut-être serait-il intéressant d'envisager une nocturne à La Souterraine jusqu'à 20h avec communication auprès des commerçants des alentours pour les informer de cette opportunité s'offrant à eux. Cette nocturne à la médiathèque remplacerait les trois soirées à 19h (ce qui dégagerait deux heures d'ouverture) et permettrait « d'utiliser » les personnels volontaires sur d'autres structures. Le seul réaménagement des horaires des salariés ne permettrait pas de proposer un réel soutien aux bénévoles, une valorisation des emplois existants ou le recrutement sont à envisager en cas de volonté d'ouvrir plus.

L'harmonisation des conditions d'accès à l'ensemble des bibliothèques du territoire passe aussi par l'édition d'un règlement intérieur commun.

## **2.4. Valorisation des fonds**

La complémentarité est aussi bien à rechercher dans les conditions d'accès que dans la politique documentaire : politique d'acquisition, de conservation et de désherbage.

Des documents de travail pourront être construits en commun et appuyer cette politique : charte documentaire mais également en soutien plan de développement des collections, une charte du traitement des collections et des rapports annuels faisant état des collections et des acquisitions effectuées au cours de l'année budgétaire. La charte documentaire est un texte de référence précisant les principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des ressources documentaires du réseau au regard de ses objectifs et ses missions.

Ces documents pourront notamment définir quel mode de fonctionnement est adopté pour tel ou tel type d'actions :

- Mutualisation des compétences : ce qu'une personne sait faire peut servir à tout le réseau
- Répartition des tâches : on optimise le travail en partageant plutôt qu'en faisant un peu de tout partout
- Travail transversal : via les groupes de travail

### **2.4.1. Enrichir l'offre documentaire**

Un réseau de lecture publique se doit d'être encyclopédique, c'est-à-dire de couvrir tous les domaines de la connaissance. Les documents doivent être acquis en prenant en compte la diversité des rapports aux savoirs de la population, les spécificités du territoire ainsi que les notions d'information et de formation, mais aussi d'évasion et de plaisir.

Chaque bibliothèque du réseau possède un fonds de base indispensable pour remplir sa mission de proximité mais peut aussi, dans le cadre d'une politique d'acquisition concertée, développer une spécialisation en vue d'améliorer la diversification et la complémentarité de l'ensemble des collections mutualisées. Cette modalité d'enrichissement des collections permet également la mise en valeur de chaque bibliothèque du réseau qui devient ainsi référente pour un fonds spécifique. C'est notamment l'occasion de créer un fonds spécifique petite enfance (pouvant servir de support aux relations avec les Réseaux d'Assistants

Maternelles, les crèches...), un autre pour les adolescents, un fonds spécifique pour les publics en difficulté vis-à-vis de l'écrit (illettrisme, dyslexie, gros caractères, livres audio). Des fonds mettant en valeur des éléments caractéristiques de certaines communes (par exemple la Vallée des peintres, le théâtre, la poésie...) existent déjà pour certaines des bibliothèques du territoire et pourraient être mis en valeur et enrichis. La médiathèque René Chatreix possède un point d'information citoyen qui pourrait être enrichi et mis à jour pour l'ensemble du territoire. Chaque bibliothèque pourrait alors prévoir une communication spécifique, un vernissage (invitations aux élus, couverture médias) et des visites pour promouvoir ces fonds. La constitution ou l'enrichissement de ces fonds pourrait être appuyée par la Bibliothèque Départementale de Creuse qui loin de se désengager face à la création des réseaux, propose au contraire des aides et un accompagnement spécifiques.

Dans une structuration en réseau, les fonds des différentes bibliothèques sont également mis en valeur parce qu'ils tournent d'une bibliothèque à une autre. Cette rotation des fonds permet un renouvellement régulier sur les rayonnages et donne à l'utilisateur l'impression de se trouver face à des collections fraîches. C'est très important pour les petites bibliothèques du territoire car un gros lecteur peut très rapidement avoir « fait le tour » des livres présentés. L'utilisation des réserves (dans les mêmes locaux et avec de bonnes conditions hygrométriques) optimise cette modularité.

Un des groupes de travail pourrait également réfléchir à la politique de traitement intellectuel et physique des collections. Il faudrait recenser les personnes maîtrisant le catalogage, l'équipement et les petites réparations et s'interroger sur la modalité la plus optimale du traitement : répartir le travail dans les différentes bibliothèques, le faire réaliser sur les têtes de réseaux...

Enfin, la mise en réseau peut permettre la mise en œuvre d'une politique d'acquisition de ressources numériques. Sous le terme générique de « ressources numériques », on retrouve des contenus et des modes d'accès très différents : unités ou bouquets de livres, presse, musique, vidéo, ressources ludoéducatives, ressources d'apprentissage en ligne. D'après une enquête réalisée en 2014 par la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC), les ressources d'apprentissage en ligne sont les plus sélectionnées par les bibliothèques et c'est également sur ce type de contenus numériques que les retours des usagers sont jugés les plus satisfaisants par les bibliothèques. Les bouquets de presse viennent en deuxième position : 12% des bibliothèques y étaient abonnées en 2015. Pour un ensemble de bibliothèques aux horaires d'ouverture relativement restreints, des abonnements presse numériques, proposés sur le portail et sur des tablettes dans les bibliothèques, pourraient être intéressants en termes de diffusion. En effet, un abonnement papier à un quotidien n'a pas de sens pour une bibliothèque ouverte un seul jour par semaine. De plus une offre numérique sur le portail pourrait toucher certains publics éloignés.

#### **2.4.2. Rendre l'offre documentaire accessible**

La gestion informatisée en réseau aide au travail coopératif entre les équipes des différentes bibliothèques.

En matière d'équipement informatique, quasiment toutes les bibliothèques possèdent un ordinateur mais seulement quatre d'entre elles utilisent un Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) : Décalog, PMB et Colibris. Il s'agit d'un logiciel qui s'appuie sur une base de données pour proposer des modules de gestion adaptés :

- le catalogue, généralement associé à une interface d'interrogation conçue pour le public (OPAC), qui est constitué des notices bibliographiques
- la gestion des prêts des documents et les services liés (réservation par exemple)
- le module acquisition qui permet de gérer l'aspect financiers des achats et d'intégrer les acquisitions dans le catalogue
- la gestion des abonnements et le bulletinage des périodiques
- le module administration qui permet de gérer les droits des utilisateurs du SIGB et de paramétrer les fonctionnalités selon les besoins de la bibliothèque.<sup>22</sup>

En théorie, les SIGB respectent les normes d'échanges de données mais, le fonctionnement en réseau de logiciels différents s'avère toujours complexe. Des solutions existent (telles que l'utilisation du protocole Z 39.50) mais leur coût élevé les réserve plutôt aux grosses bibliothèques. Il faut alors envisager l'utilisation d'un même logiciel pour toutes les bibliothèques du réseau. C'est un investissement lourd à différents niveaux : investissement (avec une possibilité de subventionnement), logistique (formation des personnels salariés et bénévoles, intégration des notices de tous les documents possédés par les bibliothèques), abandon de certains ou de tous les logiciels utilisés ; mais c'est à terme la garantie du bon fonctionnement du réseau informatique.

Son objectif premier est l'élargissement de l'offre par la mutualisation des fonds propres tout en conservant celle proposée par la Bibliothèque départementale. Le réseau pourrait également permettre de renouveler les fonds directement dans les locaux de la BDC au lieu de devoir choisir dans le bibliobus qui ne propose qu'une collection plus restreinte.

Mais l'utilisation d'un SIGB et du portail qui lui est associé est également un formidable moyen de faire entrer les collections chez les gens. Ils peuvent alors à tout moment consulter le catalogue, accéder aux actualités et aux informations pratiques (horaires, agenda des animations...), utiliser leur compte personnel, se servir des ressources numériques intégrées.

La mutualisation du fonds peut prendre deux formes pour le lecteur :

- Soit il se déplace pour emprunter le document dans la bibliothèque où ce dernier se trouve (le lecteur le rendra dans cette même bibliothèque)
- Soit il peut faire venir le document dans la bibliothèque de son choix et le rapporter où il le souhaite également.

Ce dernier mode de fonctionnement apporte un confort évident à l'utilisateur mais nécessite la mise en place de navettes régulières sur l'ensemble des bibliothèques, comme c'est le cas actuellement sur l'ex Pays sostranien. Il entraîne notamment l'utilisation d'un véhicule de service et un temps de recherche en rayons, de tri des ouvrages et de déplacement non négligeable pour la gestion des ressources humaines. Toutefois, c'est le mode de fonctionnement qui paraît le plus adapté au vaste territoire de la Communauté de communes où l'on imagine mal des lecteurs effectuer plusieurs dizaines de kilomètres à la recherche de documents éparpillés entre différentes structures éloignées. Une seule navette circulant sur l'ensemble du territoire est difficilement envisageable, il faudrait sûrement se servir de la structuration avec trois têtes de réseau déjà évoquée pour définir trois tournées hebdomadaires.

---

<sup>22</sup> Définition issue du site de l'ENSSIB



La mise en œuvre de l'informatisation et de la mise en place de navettes ne doit pas être sous-estimée tant du point de vue financier que des moyens humains et techniques à déployer.

### **2.4.3. Faire vivre l'offre documentaire**

Tout comme le portail documentaire, l'animation est un formidable outil de promotion. Bien plus, elle fait vivre les fonds et attire à la bibliothèque usagers et public d'audience au rythme de ses propositions.

Dans le cadre d'une gestion intercommunale, une bibliothèque peut proposer trois types d'animations : l'animation locale, l'animation itinérante et l'animation globale.

- L'animation locale regroupe les actions proposées de manière totalement autonome par chaque équipe en charge d'une bibliothèque (accueil des classes, heure du conte etc.).
- L'animation itinérante programme un même événement sur différentes bibliothèques en mutualisant les moyens (spectacle, exposition...). La mutualisation des animations en interne ne peut être que bénéfique (notamment pour les bibliothèques jusqu'alors sans programmation culturelle) et la mutualisation des animations confiées à des intervenants professionnels peut permettre des économies sur les défraiements.
- L'animation globale implique plusieurs (ou toutes) bibliothèques du territoire à la mise en œuvre d'une même programmation. Cette dernière permet la mise en œuvre d'actions culturelles plus ambitieuses au cœur d'un projet culturel cohérent et avec un impact élargi. Le projet culturel « crée une culture commune et favorise l'émulation. Il permet enfin le croisement des publics qui se déplacent dans les différentes bibliothèques du réseau »<sup>23</sup>.

Ces animations ne s'excluent pas les unes les autres et peuvent coexister au sein d'un même réseau.

Dès 2017, le réseau de lecture publique, sous l'influence de Madame Vigroux-Aufort, a proposé des animations à des bibliothèques hors Pays sostranien : un apéro à Lizières, un petit-déjeuner à Dun-le-Palestel et la participation aux 30 ans du Club du livre de Fursac. Des actions ponctuelles élargies au nouveau territoire sont à nouveau programmées pour la saison 2018-2019, sur le thème du « polar » (spectacles, interventions dans des écoles etc.). Les bibliothèques ont tout à gagner à échanger régulièrement sur les actions envisagées par chacune d'entre elles et sur ce que le réseau pense proposer. Ces échanges permettraient d'enrichir les propositions, d'éviter des programmations concurrentielles, de mettre en valeur les actions de chacune par la diffusion de l'information. Ces temps d'échange devront être programmés régulièrement pour créer une véritable habitude de travail commun. Les programmes d'action culturelle mis en place par les bibliothèques permettront d'afficher l'ambition culturelle de la Communauté de communes et participeront ainsi à la construction de son identité territoriale.

Un futur réseau de lecture publique pourra alors porter une démarche active de médiation culturelle afin d'encourager la lecture et la pratique culturelle sur tout le territoire. Des propositions multiples visant des publics très divers pourront être organisées dans et hors les murs des bibliothèques en partenariat avec les autres structures culturelles, socio-éducatives

---

<sup>23</sup> DRAC Bretagne, DRAC Pays-de-Loire, DRAC Basse-Normandie, COBB, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, p.6

et associatives du territoire dans une recherche de renforcement du sens global et de cohésion afin de viser une meilleure appropriation par la population. Pour faciliter ces échanges, la médiathèque René Chatreix pense déjà sa programmation sous forme de saison (de septembre à septembre) pour s'adapter au rythme scolaire et cela correspond également à la saison culturelle du Centre Culturel Yves Furet. Le but est d'avoir au moins un an d'avance sur la programmation pour pouvoir permettre à chacun de s'inscrire dans les actions les plus porteuses tout en conservant une programmation propre bien identifiée.

Un groupe de travail pourrait être chargé de réfléchir à la question des actions à mener en fonction des différents publics. Une étude plus poussée pourrait être envisagée sur le public adolescent en relation avec les acteurs du monde socio-éducatif. Sur la Communauté de communes, ils sont très peu représentés dans les petites bibliothèques et aucune action spécifique ne leur est destinée. Il faudrait pouvoir leur faire des propositions qui leur correspondent. Au contraire, ils sont très présents sur la Médiathèque René Chatreix mais leur nombre, leur extrême mobilité et des comportements isolés irrespectueux liés à un défaut structurel de surveillance du deuxième étage (espace de travail et espace presse) pose un problème relationnel avec les autres usagers et les bibliothécaires. Dans un premier temps, une réorganisation de l'espace pourrait être envisagée avec installation de l'espace presse au rez-de-chaussée, proche du point boissons chaudes, créant ainsi un véritable espace d'accueil et de détente à l'entrée de la bibliothèque qui pourrait être utilisé plus facilement par tous les publics, sous le regard des bibliothécaires. Mais il faudrait également pouvoir faire aux adolescents des propositions adéquates pour donner du sens à leur venue à la bibliothèque. Ce travail gagnerait à être effectué en partenariat avec l'Education Nationale (notamment les CDI des collèges du territoire) et avec les structures socio-éducatives telles la MJC ou La Palette. Le même type de recherche pourrait ensuite permettre d'identifier les besoins de la petite enfance, des groupes scolaires, des actifs, des publics empêchés... Cette réflexion sur les actions à mener en direction des différents publics pourrait être formalisée par un plan lecture pouvant entrer dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture.

Jusqu'alors considérées comme des temples du savoir, les bibliothèques doivent aujourd'hui miser beaucoup sur les services aux usagers : action culturelle mais aussi ressources numériques, services à distance, services innovants. C'est ce qui ressort aussi dans les propositions faites par les usagers qui ont répondu à l'enquête (espace jeu pour les enfants...). Là encore, un groupe de travail pourrait réfléchir à la possibilité de proposer de nouveaux supports aux usagers (tablettes, liseuses, jeux vidéo) et de nouveaux services dont au moins l'offre de boissons chaudes dans chacune des bibliothèques. Trois propositions innovantes attirent notre attention : la ludothèque, l'arthothèque et le mobilivre.

**La ludothèque** est « une arme de paix dans un quartier, un outil de médiation formidable, un lieu sécurisant, un lieu de parole, un lieu de réconfort, un lieu de rencontre, un lieu de tolérance, un lieu de partage, un lieu de convivialité, un lieu de joie, un lieu de détente, un lieu de découverte, un lieu d'éducation, un lieu d'ouverture culturelle... »<sup>24</sup>. Mais une ludothèque intégrée dans une médiathèque prend de la place et génère du bruit. Il serait difficile d'installer de réels espaces adaptés dans les bibliothèques de la Communauté de communes. La bibliothèque de Marsac possède une ludothèque qui fonctionne bien. Elle pourrait être référente pour le territoire et permettre à d'autres bibliothèques de proposer des actions

---

<sup>24</sup> Patricia Oger, consultante et formatrice en ludothèques

ponctuelles autour du jeu de société en collaboration avec des associations (comme Fairy Play à La Souterraine ou d'autres).

**L'artothèque** offre la possibilité d'emprunter des œuvres d'arts visuels. Le plus souvent il s'agit de multiples (sérigraphies, photographies, estampes...) qui permettent aux usagers de faire entrer une œuvre d'art chez eux mais aussi de soutenir la création artistique et d'offrir un nouvel éclairage sur les fonds « arts » des bibliothèques. Cette proposition est ambitieuse et son éventuelle mise en œuvre ne devrait être étudiée que lorsque le réseau fonctionnera pleinement.

**Les « mobilivres »**, sortes de bibliobus à l'échelle d'une plus petite entité existent sous diverses formes. Citons l'Ideas box (Bibliothèques sans frontières), bibliothèque mobile connectée qui tient dans un fourgon de 12m<sup>2</sup> et offre 250 livres papier et des milliers de livres électroniques accessibles par 15 tablettes, 4 ordinateurs et 40 liseuses compris dans l'équipement ou la Mobilivre de Nexon, caravane financée dans le cadre d'un CTL. Aménagée par la plasticienne Hélène Parveau et habillée par la designer Jennifer Vignon, elle a permis d'associer pour sa réalisation une classe de CP, un EHPAD, une classe de collégiens et un foyer de jeunes lors de chantiers participatifs. Un mobilivre répond à un triple objectif : mener des actions « hors les murs », servir de complément au portage de livres à domicile mené par les bénévoles, être utilisé comme véhicule navette au service de la mutualisation des fonds.

#### **2.4.4. Communiquer**

Dans le cadre de la mise en réseau, un document de présentation unique des différentes bibliothèques serait appréciable pour les usagers. Il permettrait notamment de référencer de manière efficace les différents horaires en mettant en avant la complémentarité des ouvertures sur le territoire<sup>25</sup>.

La communication pourrait mettre en valeur la richesse et la diversité de l'offre documentaire dans le but de faire venir de nouveaux usagers. Elle pourrait également permettre de valoriser les animations proposées sur les différents sites. La communication gagnerait en efficacité avec une information plus large et relayée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Pour que la communication ait un réel impact, il faudrait définir une charte graphique avec création d'un logo. Ce repère visuel permet d'identifier au premier regard le réseau quelle que soit la bibliothèque concernée par l'information. Charte et logo sont alors à utiliser sur tous les documents de communication (flyers, affiches, portail documentaire, page Facebook, courriers...) et pour la signalétique des bibliothèques.

Une communication globale permet également de renforcer l'image positive de la Communauté de Communes.

---

<sup>25</sup> Voir annexe 11. Suggestion de présentation commune des différentes bibliothèques.

## Conclusion : s'ouvrir vers l'extérieur dans le respect de tous

---

Avec les nouvelles technologies, les bibliothèques répondent à de nouvelles missions : accompagnement de tous les publics dans une documentation de plus en plus riche, utilisation de nouveaux supports d'information.... Dans ce nouveau contexte, s'il est difficile pour des grandes médiathèques de répondre à l'ensemble des besoins des usagers actifs ou potentiels, il est quasiment impossible à de toutes petites bibliothèques ouvertes grâce à l'investissement de quelques bénévoles de le faire seules. Mettre en réseau peut être la solution pour répondre à ces nouvelles exigences.

La mise en œuvre de ce projet pourra bénéficier de l'expérience acquise par le réseau de l'ex Pays sostranien. Il répondra aux enjeux stratégiques énoncés dans le cadre du contrat ruralité 2017-2020 : développer les infrastructures et les usages du numérique, favoriser l'accès à la culture en lien avec les structures culturelles et en appui au développement de l'offre touristique et participer à la lutte contre la perte d'attractivité des centres bourgs.

Le facteur le plus important pour la réussite du projet sera de l'ordre du relationnel. Dès les premières réunions d'information proposées par Mme Vigroux-Aufort cet enjeu s'est ressenti : nombre important de personnes présentes (élus, bénévoles, salariés), intérêt de chacun pour la pratique des autres, mise en valeur des actions portées par chaque structure lors d'une présentation collective. Cet engagement des élus et des bénévoles/salariés pour leur territoire et ses habitants a également sous-tendu les entretiens. Le temps de concertation, d'écoute, de mutualisation sera indispensable au sein des bibliothèques et avec les partenaires extérieurs. La proposition d'exposition multisites de planches de Michel Janvier émanant de la MJC de La Souterraine, la présentation des projets d'aide à la scolarité et D-codeurs (et du programme en lien des voyageurs du numérique) par La Palette à Dun-le-Palestel sont des opportunités à saisir pour renforcer ce travail en partenariat qui devra également inclure les structures culturelles.

*« Les bibliothèques sont, ainsi, un maillon de la chaîne culturelle indispensable mais non suffisant et nécessitent, pour compléter leur action, des partenariats les plus larges possibles avec les autres acteurs intéressés par ces questions, publics ou privés. L'intercommunalité offre un cadre institutionnel propice à ces partenariats, qui constituent une des finalités à la communautarisation de la lecture publique. En effet, l'intercommunalité, en conférant une orientation transversale aux politiques de lecture publique et, plus généralement, aux politiques culturelles, favorise une transgression des limites sectorielles nécessaire pour la lecture publique. Au sein des intercommunalités ayant opté pour la compétence lecture publique, les bibliothèques travaillent en plus étroite collaboration qu'ailleurs avec les secteurs socioculturel ou scolaire, par exemple. »<sup>26</sup>*

Et on peut espérer que le réseau de lecture publique permette de transformer le « pas pour moi » en « pourquoi pas ? » pour arriver un jour, enfin, au « c'est pour moi ! » général formulé par Erik Orsenna.

---

<sup>26</sup> Marion Nino, *Les enjeux de la coopération intercommunale en matière culturelle face à la réforme territoriale, l'exemple de la lecture publique*, mémoire d'étude du diplôme de Conservateur des bibliothèques, ENSSIB, 2009, 69 p.

## Références bibliographiques

---

### Ouvrages généraux

Collectif. *La lecture publique à l'heure intercommunale : Enquête sur l'intercommunalité et la lecture publique en France*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2005.

HUCHET, Bernard, PAYEN Emmanuèle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouvelle édition. Collection Bibliothèques. Paris : Éd. Cercle de la librairie, 2008.

MARESCA, Bruno, EVANS Christophe, GAUDET Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Études et recherche. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2007.

MIRIBEL, Marielle de, EVANO Brigitte, LIZEE Benoît, FARAGASSO Tony. *Accueillir les publics, comprendre et agir*. 2e édition revue et augmentée. Bibliothèques. Paris : Éd. Cercle de la librairie, 2013.

SANZ, Pascal. *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Collection Bibliothèques. Paris : Éd. Cercle de la librairie, 2008.

### Travaux universitaires

JOENISCH, Sandra. « Développement du réseau de lecture publique et du portage à domicile intercommunal ». Rapport de stage de Licence professionnelle Métiers du livre, Université de Limoges, 2009. Disponible sur < <http://aurore.unilim.fr/memoires/nxfile/default/60a8861e-4d17-4e6a-8826-98f7fdad8d0a/blobholder:0/R-MBD2009-002.pdf> >

LUCOTTE, Sabine. « Développement d'un réseau de lecture publique intercommunal en milieu rural : SIVU du Pôle d'économie du Patrimoine de Saint-Germain-les-Belles ». Rapport de stage de Licence professionnelle Métiers du livre, Université de Limoges, 2010. Disponible sur < <http://aurore.unilim.fr/memoires/nxfile/default/568dd6f7-ff90-407e-8b1e-eaba712f4be8/blobholder:0/R-MBD2010-008.pdf> >

NINO, Marion. « Les enjeux de la coopération intercommunale en matière culturelle face à la réforme territoriale : l'exemple de la lecture publique ». Mémoire de fin d'étude du diplôme de Conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : ENSSIB, 2009. Disponible sur < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48220-les-enjeux-de-la-cooperation-intercommunale-en-matiere-culturelle-face-a-la-reforme-territoriale.pdf> >

SERVET, Mathilde. « Les bibliothèques troisième lieu ». Mémoire de fin d'étude du diplôme de Conservateur des bibliothèques, Villeurbanne : ENSSIB, 2009. Disponible sur < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf> >

VEDEAU, Charlotte. « Quel avenir pour la lecture publique dans l'intercommunalité ? la médiathèque de Saint-Léonard de Noblat ». Rapport de stage de Licence professionnelle Métiers du livre, Université de Limoges, 2016. Disponible sur < <http://aurore.unilim.fr/memoires/nxfile/default/cb76669f-d9ed-477b-acc1-faef89be7760/blobholder:0/R-MLDB2016-014.pdf> >

### Publications

Contrat Ruralité Communauté de Communes du Pays Dunois, Pays Sostranien, Bénévent Grand Bourg. [en ligne], disponible sur <<http://www.creuse.gouv.fr/>> (consulté le 18/01/2018).

FRANQUEVILLE, Pierre, RIOUX-ONYELA Sandrine, GOEMAERE François-Xavier. « L'activité de conseil dans le domaine de la lecture publique ». [en ligne], disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0050-007>> (consulté le 25/01/2018).

LAHARY, Dominique. « les bibliothèques en pleine réforme territoriale ». [en ligne], disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67638-les-bibliotheques-en-pleine-reforme-territoriale.pdf>> (consulté le 26/01/2018).

LE GOFF, Daniel. « La Gratuité, ça paye ». [en ligne], disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0047-007>> (consulté le 8/03/2018).

LLAVORI, Denis. « Accessibilité et territoires ». [en ligne], disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0019-003>> (consulté le 2/02/2018).

ORSENNA Erik. « Rapport - Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain ». [en ligne], disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain.>> (consulté le 16/03/2018)

RIVES, Caroline. « La Lecture publique : un enjeu fondamental des politiques publiques ? ». [en ligne], disponible sur <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-04-0071-002>> (consulté le 2/02/2018).

ROUXEL, Alain. « Les bibliothèques dans les politiques publiques locales ». [en ligne], disponible sur <<http://www.lemotif.fr/fr/article/bdd/article/299>> (consulté le 8/03/2018).

ROBERT Sylvie. « Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ». [en ligne], disponible sur <<http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques>> (consulté le 26/01/2018).

*Charte des bibliothèques.* [en ligne], disponible sur <[http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes\\_reference/charte\\_bibliotheques91.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/charte_bibliotheques91.pdf)> (consulté le 26/01/2018).

*Manifeste de l'UNESCO.* [en ligne], disponible sur <<http://unesdoc.unesco.org>> (consulté le 26/01/2018).

### **Sitographie**

Site de l'ABF : « Boîte à outils ». *Bibliothèques en réseau*, <https://www.bibenreseau.abf.asso.fr/boite-a-outils/> et <http://www.abf.asso.fr/4/161/635/ABF/la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-tout-le-monde-y-gagne>

Site de Patricia Oger, consultante pour la création ou le développement de ludothèque : <http://www.creation-ludotheque.fr/>.

Site de l'Association de Prévention Spécialisée du Nord : <https://diagnostic-territoire.org/>

Site de la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes : [http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/images/articles/espace\\_pro/guidemisereseau.pdf](http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/images/articles/espace_pro/guidemisereseau.pdf).

## Annexes

---

Annexe 1. Règlement intérieur du réseau intercommunal sur l'ex Pays sostranien.....	40
Annexe 2. Grilles de diagnostic de territoire .....	41
Recto.....	42
Verso.....	43
Annexe 3. Exemple d'une fiche inventaire .....	44
Annexe 4. Tableau de synthèse des informations collectées sur les bibliothèques .....	45
Annexe 5. Introduction à l'élaboration des questionnaires « non fréquentant » et usagers.....	47
Annexe 6. Questionnaire non fréquentant.....	49
Annexe 7. Questionnaire usager.....	50
Annexe 8. Retour questionnaire non-fréquentant.....	52
Annexe 9. Retour questionnaire usager.....	53
Annexe 10. Exemples de fiches de synthèse créées en complément du diagnostic de territoire .....	54
Annexe 10.1. La Communication.....	54
Annexe 10.2. Les financements .....	55
Annexe 11. Suggestion de présentation commune des différentes bibliothèques .....	57
Quelle politique de lecture publique pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ?.....	58

# Annexe 1. Règlement intérieur du réseau intercommunal sur l'ex Pays sostranien



## RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL

### REGLEMENT

Tout utilisateur du réseau de lecture publique intercommunal du Pays sostranien s'engage à se conformer au présent règlement qui lui est remis lors de son inscription et est consultable sur place. Le présent règlement, le montant des droits d'inscription et d'impression sont fixés par le Conseil Communautaire. Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage.

#### I. GENERALITE

**Article 1 :** Le réseau de lecture publique est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'éducation permanente, à la formation, à l'information et à la documentation de la population.

**Article 2 :** L'accès aux différentes bibliothèques est libre et gratuit aux heures d'ouverture de chacune. La consultation sur place des documents disponibles est libre et gratuite. L'inscription n'est pas obligatoire pour la consultation sur place.

#### Emprunts autres collectivités

Une collectivité souscritra autant d'adhésions qu'elle souhaite emprunter de documents.

Ex : 2 adhésions Comcom payées pour pouvoir emprunter 16 documents écrits et 12 documents sonores.

Les documents empruntés restent sous la responsabilité de l'association ou collectivité inscrite.

**Article 13 :** Une carte provisoire d'une durée de un mois, non renouvelable est destinée aux vacanciers. Elle est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité. Un chèque de caution est demandé. Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire.

**Article 14 :** Les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent ou consultent. Ils sont tenus de les restituer en l'état. Il est interdit d'effectuer soi-même des réparations ou modifications sur le document emprunté.

En cas de détérioration avérée d'un document ou de perte, l'usager doit assurer son remplacement par le même document ou par un document d'une valeur identique dont les références seront fournies par le réseau. Un DVD ne peut être remplacé que par un autre support de même valeur, la médiathèque du Pays sostranien devant s'acquitter de droits prêts sur les supports vidéo.

**Article 15 :** Des pénalités de retard sont appliquées. Le tarif est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

**Article 16 :** En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, le réseau pourra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (lettres de rappel, suspension du prêt).

**Article 17 :** En cas de non paiement des pénalités de retard ou non remplacement d'un document perdu ou détérioré, l'usager perdra son droit de prêt.

**Article 3 :** Le personnel est à disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources disponibles dans les différents sites. La médiathèque du pays sostranien faisant partie du réseau de la Bibliothèque départementale de la Creuse (BDC), le personnel peut faire appel à cette dernière chaque fois que cela est nécessaire (si les ressources du réseau intercommunal ne peuvent répondre à la demande de l'utilisateur).

#### II. EMPRUNT ET CONSULTATION SUR PLACE

**Article 4 :** Pour emprunter des documents, l'inscription est obligatoire. L'abonnement est unique, valable sur l'ensemble des médiathèques, bibliothèques ou points lecture du réseau. Il donne accès à tous les supports.

**Article 5 :** L'inscription est soumise à un tarif fixé par délibération du Conseil Communautaire. L'inscription est gratuite pour les enfants de moins de 11 ans et les inscriptions de groupes dans un cadre pédagogique.

**Article 6 :** Une carte personnelle et nominative est établie sur présentation d'une pièce d'identité. Les mineurs doivent compléter et faire signer à leurs parents ou tuteurs légaux l'autorisation parentale qui leur est remise. La signature de celle-ci atteste de la connaissance du présent règlement.

**Article 7 :** L'inscription est valable un an, de date à date.

**Article 8 :** Tout changement d'identité ou de coordonnées (adresse, téléphone, mail) doit être signalé au plus tôt.

**Article 9 :** Chaque inscription ouvre droit à l'utilisateur d'emprunter au maximum 8 documents écrits et 6 documents sonores pendant une période de 4 semaines. Pour permettre une meilleure circulation des nouveautés, le nombre de prêts de nouveautés est limité à 2 par carte.

**Article 18 :** Les usuels (encyclopédies, dictionnaires,...), les derniers numéros de périodiques adultes et documents appartenant aux fonds patrimoniaux sont à consulter sur place.

**Article 19 :** Le retour des documents peut s'effectuer dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

#### III. CONDUITE A L'INTERIEUR DES LOCAUX

**Article 20 :** Le comportement des usagers au sein du bâtiment doit être respectueux de la tranquillité des autres usagers (être sans téléphone portable). Toute personne, qui, par son comportement, perturbe la tranquillité nécessaire aux locaux, est passible d'expulsion immédiate.

**Article 21 :** Les personnes mineures fréquentant les différents sites réseau, accompagnées ou non, demeurent sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs ou responsables légaux. Par conséquent, le personnel ne peut être tenu pour responsable de tout incident ou accident survenu.

**Article 22 :** Les usagers sont responsables du matériel mis à leur disposition (ordinateurs, mobilier ...) ainsi que de leur propre matériel.

**Article 23 :** Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, il est strictement interdit de photocopier intégralement un document, reproduire même partiellement un document audio, vidéo ou multimédia prêt par le réseau.

Les DVD sont prêtés exclusivement pour l'usage privé, dans le cercle familial.

Les CD ne peuvent être utilisés dans un lieu ou une manifestation publique sans déclaration préalable auprès de la SACEM.

Le réseau de lecture publique intercommunal informe ses usagers de ces dispositions légales et dégage toute responsabilité en cas d'infraction à ces règles.

Un usager ne peut emprunter que 2 DVD par carte. Attention, les DVD ne sont prêtés qu'une semaine afin de faciliter la circulation du fonds et d'éviter les risques d'usure prématurée.

**Article 10 :** Sauf cas particulier, le prêt ne peut être renouvelé qu'une fois et de préférence sur présentation des documents empruntés.

**Article 11 :** La réservation de documents peut se faire sur place, par téléphone ou via Internet.

#### Sur site :

Les adhérents peuvent solliciter le personnel pour effectuer une réservation sur un document non disponible (dans un autre site ou en cours d'emprunt).

#### A distance :

Les adhérents peuvent réserver à distance sur le catalogue en ligne. Dans les deux cas, (sur site ou à distance), la réservation se limite à 4 documents par carte et porte sur l'intégralité des supports (emprunté ou en rayon sur un autre site) de la collection.

Un service de navette permet l'acheminement du document réservé sur le site d'inscription de l'adhérent.

L'adhérent est prévenu de la disponibilité de sa réservation par mail, courrier ou téléphone.

**Article 12 :** Des conditions particulières de prêt sont consenties aux collectivités (écoles, crèches, Associations, EHPAD...)

#### Emprunts dans un cadre pédagogique :

Le responsable du groupe doit remplir une fiche d'inscription-groupe qu'il signe.

Il peut autoriser les enfants à apporter les livres à leur domicile. Dans ce cas, les enfants et leurs représentants légaux sont responsables de leur emprunt. En cas de perte ou détérioration d'un document, les familles devront en assumer le rachat (ou remplacement selon les cas). Si les documents restent sur place (école, crèche...), l'encadrant du groupe en est responsable.

#### IV. SERVICES OFFERTS

**Article 24 :** Le réseau assure le prêt entre bibliothèques permettant tout lecteur inscrit d'emprunter des documents provenant d'une autre bibliothèque du territoire français.

Au moment de la restitution du document, le demandeur s'engage, le cas échéant, à s'acquitter des frais de port par chèque à l'ordre de la bibliothèque prêteuse.

La durée et les conditions de prêt sont fixées par la bibliothèque prêteuse. La date de retour doit être strictement respectée.

Les délais d'obtention varient selon les bibliothèques. La médiathèque du Pays sostranien préviendra l'adhérent dès la réception du document par mail ou par téléphone.

**Article 25 :** L'accès à Internet est libre et gratuit. La consultation de sites qui enfreignent la loi par leur contenu (révisionnistes, pornographiques, pédophiles,...) ainsi que ceux à caractère violent ou dangereux pour les personnes (apologie de secte ou de terrorisme,...) est formellement interdite.

Le réseau de lecture publique intercommunal dégage sa responsabilité pour toute infraction à la législation en vigueur.

**Article 26 :** Le réseau accepte les dons. Cependant, il se réserve la possibilité de trier les documents, de les conserver, de les donner à des associations voire de les éliminer.

**Article 27 :** Le personnel est chargé de faire respecter le présent règlement.



## Annexe 2. Grilles de diagnostic de territoire

### Annexe 2.1. Exemple d'une grille de diagnostic pour une commune sans bibliothèque

Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse					
Diagnostic de territoire					
Présentation/population	Nom de la commune	Arrènes			
	Superficie	22,56 km <sup>2</sup>			
	Nbre d'habitants	225 hab : 25 hab bourg – 25 hameaux			
	Densité de la population	10 hab/km <sup>2</sup>			
	Répartition	0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et plus
		6,3%	10,9%	35,8%	47,0%
		actifs		inactifs	
	Population de 15 à 64 ans par type d'activité	66,1%		33,9%	
		avec emploi	chômeur	retraités	élèves, étudiants / autres
		52,4%	13,7%	16,1%	7,3% / 10,5%
CSP		agriculteurs	artisans	cadres	prof intermédiaires
		16,7%	25,0%	25,0%	16,7%
		employés	ouvriers		
		8,3%	8,3%		
habitat		collectif	individuel	principal	secondaire
		0	232 maisons	52,4%	38,0%
équipement informatique de la collectivité		ADSL/fibre		nbre de postes informatiques communaux	
		fibre prévue début mars sf 3 hx en 2021		3 (dont 1 à disposition du public)	
Activité économique	entreprises	PME	grandes entreprises	zones industrielles	zones d'activités commerciales
		13	x	x	x
	services de proximité	commerces	services publics	services de santé	services sociaux
		(tournée épicerie)	mairie	1 médecin, 1 infirmier, 1 kinésithérapeute	portage des repas aide à domicile
emploi	taux de chômage : 20,7%				
transports	route	gare SNCF		lignes de bus	
	D49, D50	x		x	
Equipement public	PE : crèches/haltes garderies/RAM	x		nbres usagers	caractéristiques
	Centres de loisirs	x			
	Ecoles	x (vers Marsac/Bénévent)			
	Collèges	x (vers Bénévent)			
	Lycées	x			
	Enseignement supérieur	x			
	Prisons	x			
	Hôpitaux	x			
	Maisons de retraites	résidence intergénérationnelle en cours			
	Structures aides handicapés	x			
CARACTERISTIQUES – PROJETS	Espace de vie sociale (recréer un lieu de convivialité avec accompagnement informatique, point touristique CC, supérette circuit court, bar et petite restauration circuit court, refuge de 12 places, petite scène et cabine de lecture intégrée~2500 docs et petite ludothèque)				
Structures culturelles	librairies	x			
	musées	x			
	centres culturels	x (salle polyvalente)			
	cinémas	x			
	ecoles de musique/danse	x			
	associations	La lucciola (ateliers d'écriture) Arrèno folies (comité des fêtes) Club du 3ème âge (avec Marsac) Gym Ardour ACCA			
manifestations annuelles	fête de la musique, de la pleine lune, cinéma dans l'église en partenariat + programmation Arrèno folies+la ferme des Beiges				
Tourisme	gîtes privés, le chène de Sazeirat				
bibliothèque	x				
Proposition réseau lecture publique	Avis de l'élus: très favorable à la prise de compétence lecture publique par la Communauté de Communes				

## Annexe 2.2. Exemple d'une grille de diagnostic pour une commune avec bibliothèque

Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse  
Diagnostic de territoire

Présentation/population		Dun-le -Palestel			
Nom de la commune		Dun-le -Palestel			
Superficie		9,81 km <sup>2</sup>			
Nbre d'habitants		1127 hab : - 2 hameaux			
Densité de la population		115 hab/km <sup>2</sup>			
Répartition		0-14 ans	15-29 ans	30-59 ans	60 ans et plus
		12,5%	9,7%	32,5%	45,3%
Population de 15 à 64 ans par type d'activité		actifs		inactifs	
		72,0%		28,0%	
		avec emploi	chômeur	retraités	élèves, étudiants / autres
		63,8%	8,2%	12,5%	7% / 8,5%
CSP		agriculteurs	artisans	cadres	prof intermédiaires
		3,8%	6,3%	8,9%	15,2%
		employés	ouvriers		
		40,5%	25,3%		
habitat		collectif	individuel	principal	secondaire
		181 appartements	596 maisons	70,5%	14,9%
		Creusalis: 2 immeubles et pavillons (68 logements) - 12 logements communaux (appartements)			
équipement informatique de la collectivité		ADSL/fibre		nbre de postes informatiques communaux	
		Bonne couverture		serveur	
entreprises		PME	dont	zones industrielles	zones d'activités commerciales
		une 100aine dont: travaux publics, transports marchandises, électricien, écarissage, maçon, ébéniste, plombier, garagistes, pompes funèbres, 3 taxis		x	x
services de proximité		commerces	services publics	services de santé	services sociaux
		Supermarché, supérette et magasin bricolage, 1 boucher, 2 boulangers, 3 coiffeurs, 3 fleuristes, hotel restaurant, restaurant, salon de thé, prêt à porter...	mairie poste	cabinet médical communal: kiné, sage-femme, osthéo, infirmières, soins à domicile, dentiste, 3 médecins, ambulances	portage des repas aide à domicile
emploi		taux de chômage : 11,4%			
transports		route	gare SNCF	lignes de bus	
		D913, D951	x	ligne 3 St Sébastien-Guéret ligne 12 Algurande-La Souterraine et transport à la demande (ex CC pays dunois)	
PE : crèches/haltes garderies/RAM		plusieurs nounous, RAM, micro crèche		nbres usagers	caractéristiques
Centres de loisirs		CLSH Cabane magique - local'ados			
Ecoles		Ecole maternelle 2 cl et Ecole élémentaire 3 cl			
Collèges		collège Benjamin Bord			
Lycées		x			
Enseignement supérieur		x			
Prisons		x			
Hôpitaux		x			
Maisons de retraités		EHPAD Pierre Bazenerye		86+2 hébergement temp.	
Structures aides handicapés		x			
CARACTERISTIQUES – PROJETS		Aménagement du Champ de foire, sécurisation du bourg (ralentisseurs, éclairage public), travaux de voirie et de bâtiments, acquisition de jeux pour enfants			
bibliothèques		librairie et presse Feugères+ vente livres Intermarché			
musées		x			
centres culturels		x (Salle Apollo :Ciné +, "petite scène" CCF, expositions, spectacles)			
cinémas		Ciné +			
ecoles de musique/danse		Association Arabesque			
associations		22 associations dont: Dunoiz'animations (comité des fêtes) danses et traditions			
manifestations annuelles		03 défilé chars 06 fête musique et marché producteurs 08 nocturne (cycliste) et comice 11 bal de la nocturne			
Tourisme		Office tourisme (CC)- Camping (44 empl, 2MH, 2 tentes aménagées)- gîtes privés			

Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse  
Diagnostic de territoire

bibliothèque	bibliothèque municipale			
	salariés	bénévoles	formations	
personnel	0,4 ETP	2	formation prestataire logiciel et formations BDC	
équipement	surface	nbre heures ouverture	budget acquisition	budget animation
	100 m2	15h/sem	1600€ budget total	
informatique	nbre ordinateurs	accès internet	WIFI	catalogue en ligne/site/FB
	2	oui	oui	x
fonds	fonds propre	Fonds BD23	total	doc/hab
	~ 4000 ouvrages	~3100	~7100	6,3
supports	imprimés	audio	vidéo	autres
	~ 2810	~ 270 cd et ~ 120 DVD		
prêts	nbre prêts	nbre prêts documents jeunesse	nbre prêts doc adultes	nbre prêts doc autres que livres
	2544	NC	NC	NC
publics	nbre inscrits enfants	nbre inscrits adultes	nbre inscrits total	inscrits en %population
	109 (scolaires)	108	217	9,6%
partenariats	établissements scolaires	structures culturelles	structures socio-éducatives	autres
	école		La Palette	
action culturelle	typologie de l'action	collections valorisées	publics	périodicité
	rencontres	en fonction du thème	visiteurs et usagers	ex: dédicaces...
	projet Local'Ados	fds ados	jeunes du Local'Ados	ponctuel (plusieurs séances)
Proposition réseau lecture publique	Elle: intéressée par le réseau notamment pour pouvoir travailler ensemble et pour les animations (a apprécié le petit-déj dédicace), investissement récent dans logiciel mais comprend nécessité d'harmoniser les logiciels pour pouvoir mutualiser les fonds			

## Annexe 3. Exemple d'une fiche inventaire

### Site de La Souterraine

---

Population : 5295 hab (~ centre bourg)

Trois niveaux sur 348m2, centre ville, sur une place, à côté cinéma, parking à l'arrière du bâtiment

**BM1**  
Bibliothèque communale avec délégation compétence CC

**Fonds documentaire ~27690 documents**

- ~13700 imprimés adultes ~(8280 fictions, 4335 documentaires, 1090 BD, 28 abonnements), 410 DVD (+450 tt public), 1550 cd (en tout)
- ~9400 imprimés jeunesse ( 7880 fictions, 1520 documentaires, 13 abonnements), 130 DVD

Nbre prêts par an: 30980

Mode de gestion: logiciel Decalog SIGB

Budget acquisitions: réseau

**Equipement**

Mobilier communal, 86 places assises

6 postes informatiques dont 2 publics - Accès internet—WIFI

Impressions

**Fonctionnement**

1048 Inscrits (723 adultes - 325 enfants) - 21,1% de la pop. + 60 collectivités (écoles, centre hospitalier...)

Adhésion: réseau (3€ à partir de 11 ans)

Equipe: 5 salariées (4,4 ETP) et 3 bénévoles

Animations: programmation culturelle annuelle

Expositions (plusieurs par an)

Spectacles/lectures/conférences

Rencontres dédicaces

Heure du conte / Raconte bébé

Ateliers enfants

Kids club/Ateliers scrabble/Cercle littéraire/Café philo

Animations hors les murs

Budget animation: réseau





Ouverture	matin	Après-midi	précisions
Lundi		16h30-17h30	
Mardi		14h-19h	
Mercredi	10h-12h30	14h-17h30	
Jeudi		14h-19h	
Vendredi		14h-19h	
Samedi	10h-	17h30	Journée continue

Contact: Corinne PAROTIN

Place Saint-Jacques 23300 La Souterraine

05 55 63 36 11

bibliotheque.municipale23@wanadoo.fr

## Annexe 4. Tableau de synthèse des informations collectées sur les bibliothèques

Titre	emplacement	adresse	téléphone	mail	responsables	horaires ouverture	surface Utile	nbre Pièces	étage/asc	niv
Bibliothèque d'Azéables	Préfabriqué derrière la salle polyvalente, dans périmètre scolaire, parking	9, route du Mas 23160 Azéables	09-67-29-22-30		Équipe de 4 bénévoles LACELLE Catherine GALATEAU Mr et Mme	Mardi 16-18h	45m2	1	RDC	dépôt
Bibliothèque de Saint Agnant de Versillat	Dans l'école sur route menant La Souterraine, parking	13, route de la Souterraine 23300 Saint Agnant de Versillat	09-67-76-57-04	bibliostagnant@orange.fr	MARSAUD Séverine (0,3 ETP) 1 bénévole	Mardi 15h30-17h30 Mercredi 11h00-12h00 Vendredi 16h30-17h30	49m2	3	RDC	BM3
Bibliothèque de Saint Germain Beaupré	dans cour avec parking juste derrière la mairie, sur la route qui traverse le bourg	28, Grande Rue 23160 Saint Germain Beaupré	09-67-23-57-06	alain.malberg@wanadoo.fr	Équipe de 5 bénévoles MALBERG Patricia	Lundi : 16h30-17h30 Mercredi : 15h00-17h00 Samedi : 10h00-12h00	52m2	1 (+1 salle informatique juste à côté)	RDC une toute petite marche	BM3
Bibliothèque de Saint Léger Bridesels	Acôté de la mairie sur la route qui traverse le bourg, parking de l'autre côté de la rue avec passage piétons	Le Bourg 23300 Saint-Léger-Bridesels	09-67-70-10-67	bibliotheque.saintlegerbridesels@gmail.com	1 bénévole TURPIN Dominique	Mercredi 14-16h Samedi 10h30-12h30	50m2	1	RDC	PL
Bibliothèque de Saint Maurice	Dans l'école accès par le stade, à la sortie du Bourg vers La Souterraine, parking	2, Grande Rue 23300 Saint Maurice	09-67-70-56-47	biblio.rgardet@yahoo.fr	TIARD Evelyne (0,1 ETP, deux salariées) 2 bénévoles	Mercredi : 9h30-11h30 Samedi : 9h30-11h30	52m2	2	Etage	BM3
Bibliothèque de Saint Priest la Feuille	dans mairie, parking en face avec passage piétons	3, rue Auguste Coulon 23300 Saint-Priest-la-Feuille	09-67-13-14-12		VERBRUGGHE Isabelle	Jeudi : 16h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00	35m2	2	Etage	dépôt
Bibliothèque de La Souterraine	centre ville, sur une place, à côté cinéma Eden, parking	Place Saint-Jacques 23300 La Souterraine	05-55-63-36-11	bibliotheque.municipale23@gmail.com	PAROTIN Corinne (4,4 ETP, 5 salariées) 3 bénévoles	Mar, Jeu, ven 14-19h Mer 10h-12h30 14h-17h30 Samedi 10h-17h30	348m2	3 niveaux	Sur 3 niveaux	BM1
Bibliothèque de Saint Sébastien	Proche Eglise, parking devant	13, Place Noémi Marcelot 23160 Saint Sébastien	05-55-63-73-58		Équipe de 7 bénévoles BOURGOIN Annie	Lundi 14h30-16h Mercredi 15-18h	45 m2	2	RDC Accès bât 6 marches puis 3	BM3
Bibliothèque de Crozant	Acôté de la mairie, rue principale, parking	32, rue Armand Guillaumin 23160 Crozant	x	x	1 bénévole Colette LASNIER	Samedi 10-12h	30m2	1	RDC	dépôt
Bibliothèque de Fresselines	Acôté de la salle polyvalente et la mairie, rue principale, parking	6, rue Maurice Rollinat 23450 Fresselines	x	fresselines-bibliotheque@orange.fr	3 bénévoles BONESME Christiane, ROUSSEL Corinne	Mercredi 14-18h Vendredi 16h-18h Sam 10-12h 14h30-17h30	41m2	1	RDC	PL
Bibliothèque de Chéniers	dans agence postale, plein centre	23, rue du Berry 23220 Chéniers	05-55-62-13-00	biblio.cheniers@orange.fr	DUCOUDRAY Catherine (0,6 ETP) Équipe de 3 bénévoles	Lun au ven 9-12h 14h30-16h30 Samedi 9-12h	25m2	2	Etage	PL
Bibliothèque de Saint Sulpice le Duonois	dans mairie, possibilité de se garer le long de la route	1, place du Souvenir 23800 Saint Sulpice le Duonois	05-55-89-25-48	bib.stulpiceduonois@orange.fr	GUEROT-VALETTE Monique (salariée 50k/an) Équipe de 7 bénévoles	Mercredi 14h30 à 16h Samedi 10h-11h30	30m2	2	Etage	PL
Bibliothèque de Dun-le-Palestel	dans parc Benjamin Bord, centre Bourg, périmètre école maternelle, CLSH et crèche, parking	2, Parc Benjamin Bord 23800 Dun le Palestel	05-55-89-27-44	bibliotheque-dunlepastele@orange.fr	MESSIER Grégory (0,4 ETP) Équipe de 2 bénévoles	L au J 15h15-18h Mer et J 10h-12h en plus	100m2	2 (+1 pièce servant de réserve)	RDC (ques marches et rampe d'accès)	BM2
Bibliothèque de Naillat	Dans l'agence postale centre Bourg, possibilité de se garer dans la rue ou sur parking salle polyvalente en face	1, route de Noth 23800 Naillat	05-55-63-84-17	bibliotheque-naillat@orange.fr	NAVARRE Laure (salariée 50k/an) Équipe de 5 bénévoles	L, Ma, J, V, S : 8h55-11h55	30m2	1	RDC	PL
Bibliothèque de Fleurat	Acôté de la mairie sur route principale, grand parking	Mairie Le Bourg 23320 Fleurat	05-55-51-00-28 (mairie) 06-33-52-39-52	max.bonnat@sfr.fr	Équipe de 4 bénévoles BONNAL Marie-Pascale	Ouverture Samedi 9-12h (et par secrétaire de mairie du Ma au V 10h-12h et 14h-17h)	25m2	1	RDC	dépôt
Bibliothèque de Lizières	Acôté de la mairie, très beau cadre (étang, ensemble du 15ème siècle)	Place de la Mairie 23240 Lizières	05-55-63-71-20	bmizieres@orange.fr	NAUDON Catherine (0,1 ETP) Équipe de 7 bénévoles	Ma 10h-12h et Me 14h-16h (un par mois)	35m2	1	RDC	PL
Bibliothèque Amédée Carriat	Acôté de l'école et du Centre de loisirs. Parking	Rue de la mairie 23240 Le Grand Bourg	05-55-80-12-90	bibli.a.carriat@orange.fr	NAUDON Catherine (0,3 ETP) Équipe 6 bénévoles	Mardi et Jeudi 14h-18h	95m2	1	RDC	BM3
Bibliothèque de Bénévent l'Abbaye	Dans l'école, porte fermée sonnette, sur place avec parking centre bourg	3, place de l'Eglise 23210 Bénévent l'Abbaye	06-31-16-10-79	bibliotheque.benevent@gmail.com	Équipe de 5 bénévoles (asso) VERDEM Annie	Jeudi 14h30-18h30	50m2	2	RDC 3 marches mais plain pied par porte école	PL
Bibliothèque de Fursac	Sur le côté gauche de la mairie, parking juste devant	2, place de la Mairie 23290 Fursac	05-55-63-31-20	bibliotheque.fursac@orange.fr	NAUDON Catherine (0,3 ETP) Association du Club du livre : équipe de plus de 10 bénévoles (3 pour les permanences, les autres pour l'animation)	Mer 9h-11h et 14h-16h Samedi 10h-12h	80m2	1 salle, espace jeunesse réhaussé	RDC	PL
Bibliothèque de Marsac	Centre ville, rue principale dans lot commercial avec parking à l'arrière	31, avenue du Limousin 23210 Marsac	05-55-81-53-80	bibliothequedemarsac@orange.fr	LEGER Aurélie (0,2 ETP) Équipe 2 bénévoles (élus)	Mar, Jeu et Sam 9h30-11h30 (dét 10h-12h) Mercredi 15h30-17h30	56m2	3 salles	RDC	PL
Bibliothèque de Mouroux-Vieilleville	Dans Vieilleville, à côté de la Poste, parking	Rue de Fontvieille 23210 Mouroux-Vieilleville	05-55-41-54-49	bibliomourouxvieilleville@gmail.com	Équipe de 3 bénévoles REVEL Martine, LEONARD Jasmine	Mercredi 15h-17h Samedi 10h-12h	48m2	1	RDC mais dizaine de marches pour accéder au bâtiment	PL
Bibliothèque municipale des Eaux-Vives	Dans rue principale descendant vers la plage parking à proximité, avec jardin	29bis rue des Deux Ponts 23430 CHATELUS LE MARCHEIX	05-55-64-82-80 05-55-64-37-53	blcm@wanadoo.fr	GRANDVEAUX Catherine (0,6 ETP) Équipe de 7 bénévoles	Mardi 14h-18h Mer et Ven 9h30-12h et 14h-18h Samedi : 9h30-12h30	135m2	2	RDC et 3 marches	BM2



## **Annexe 5. Introduction à l'élaboration des questionnaires « non fréquentant » et usagers**

### **Introduction à l'élaboration de questionnaires « non fréquentant » et usagers**

Les questionnaires servent à mieux connaître les usages en termes de lecture publique (usagers et « non fréquentant ») sur le territoire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Ils peuvent également servir d'aide à la décision pour l'amélioration des services existants ou la création de services innovants.

Ils comportent une partie analytique et une partie signalétique succincte (sexe, âge, situation professionnelle, situation familiale, commune de résidence et de travail).

Leur conception s'appuie sur l'étude de différents questionnaires préexistants (réutilisation des questions qui semblent le plus pertinentes dans le cadre du diagnostic de territoire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse). Ils respectent les principes de rédactions habituels pour ce type d'enquêtes : alternance de questions simples à réponse instantanée et de questions plus longues (questions à hiérarchiser), quelques ouvertes ; questions personnelles (mais respectant l'anonymat) à la fin.

L'échantillon servant de base à l'étude a été établi suivant la méthode probabiliste qui consiste à choisir au hasard certains éléments de la population. Cette méthode a été préférée à une méthode par choix raisonné (quotas), qui fixe a priori les caractéristiques de la population et dont l'inconvénient majeur est de déterminer un échantillon représentatif des seuls critères choisis.

Les questionnaires pour les « non fréquentant » sont laissés à disposition des différentes mairies (questionnaires auto-administrés) et proposés (questionnaires en face à face) lors des marchés sur la Communauté de Communes.

Les questionnaires usagers sont laissés à disposition à l'accueil des différentes bibliothèques du territoire et proposés en face à face lors de sessions d'enquête.

Une boîte/pochette retour est prévue pour chaque mairie.

Les questionnaires sont également proposés sur internet (site et page Facebook de la médiathèque René Chatreix), site des mairies qui l'acceptent.

### **Questionnaires « non-fréquentant »**

Le questionnaire est conçu comme synthétique (une seule page) pour inciter les personnes à s'en emparer. Il s'agit de recueillir leur parole, de connaître leurs pratiques en termes de lecture, d'évaluer leur niveau d'information sur les services proposés par les bibliothèques. Il s'agit aussi d'identifier d'éventuels leviers de blocage et de les interroger sur un usage potentiel (qu'est-ce qui pourrait éventuellement les faire revenir en bibliothèque ?).

### **Questionnaires usagers**

Le questionnaire a une double dimension : enquête de fréquentation et enquête de satisfaction. L'objectif est de mieux connaître les pratiques du public, inscrit et non-inscrit, et de pouvoir déterminer les niveaux de satisfaction des principaux services proposés par les bibliothèques.

Le nombre de questions reste restreint (un recto-verso) pour ne pas rebuter les bonnes volontés.

La question 1 porte sur l'identification de la/des bibliothèque(s) fréquentée(s). Elle permet de mettre en avant l'existence d'une fréquentation « multi-sites ».

La question 2 permet de mettre en évidence les principaux canaux de communication (tout au moins ceux ayant permis la découverte de la bibliothèque).

Les questions 3, 4 et 5 déterminent les modes de fréquentation de la bibliothèque (fréquence et durée des visites).

Les questions 6, 7 et 8 permettent l'identification des services utilisés parmi ceux proposés par la bibliothèque (avec une plus grande précision pour les animations et l'équipement informatique/internet).

La question 9 porte sur le niveau de satisfaction de l'utilisateur sur les points principaux : locaux et accueil d'une part, collections et services de l'autre.

Les questions 10 et 11 indiquent des propositions d'amélioration avec le passage d'un QCM hiérarchisé à une question ouverte.

**Autres questions recensées lors de l'étude des questionnaires préexistants et non utilisées :**

- « Le coût d'inscription est-il un obstacle pour vous ? » :

Pour deux raisons : - pas la même politique sur l'ensemble du territoire  
- comme on interroge les usagers, la réponse « non » est induite

- Questions plus précises sur l'accès à la bibliothèque, la convivialité de l'espace et les contacts avec le personnel (peu de marge de manœuvre)

- Questions plus précises sur la communication et les informations sur l'actualité de la bibliothèque

- Questions plus précises sur l'utilisation informatique et l'usage du site de la bibliothèque :  
Pas ou très peu de sites internet (La Souterraine, Dun)

- Questions plus précises sur les conditions matérielles du prêt

- Questions précises sur le fonds : « de quelle manière cherchez-vous les livres qui vous intéressent ? », « le classement des documents est-il satisfaisant ? », « les délais d'attente des réservations vous conviennent-ils ? », questions sur les nouveautés, le secteur jeunesse

- Questions de prospective sur les priorités de développement de la bibliothèque



## Annexe 6. Questionnaire non fréquentant



### Vous ne fréquentez pas les bibliothèques ?

Ce questionnaire a pour objectif de nous permettre d'évaluer vos besoins. Il est anonyme.

Nous vous remercions, par avance, pour l'aide que vous pouvez nous apporter.

Savez-vous que des bibliothèques sont situées dans les communes suivantes ?

- |                           |                         |                                |
|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| - Azérables               | - Bénévent l'Abbaye     | - Châtelus le Marcheix         |
| - Chéniers                | - Crozant               | - Dun le Palestel              |
| - Fleurat                 | - Fresselines           | - Fursac                       |
| - Le Grand Bourg          | - Lizières              | - Marsac                       |
| - Mourioux Vieilleville   | - Naillat               | - Saint Agnant de Versillat    |
| - Saint Germain Beaupré   | - Saint Léger Bridereix | - Saint Maurice la Souterraine |
| - Saint Priest la Feuille | - Saint Sébastien       | - Saint Sulpice le Dunois      |
| - La Souterraine          |                         |                                |

**Vous ne vous rendez pas dans une de ces bibliothèques car :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'inscription est payante                | <input type="checkbox"/> Vous ne lisez pas                   |
| <input type="checkbox"/> Les horaires ne vous conviennent pas     | <input type="checkbox"/> Vous n'y trouvez rien d'intéressant |
| <input type="checkbox"/> Les bibliothèques sont loin de chez vous | <input type="checkbox"/> Vous n'avez pas envie               |
| <input type="checkbox"/> Vous manquez de temps                    | <input type="checkbox"/> Vous n'osez pas vous y rendre       |
| <input type="checkbox"/> Autre : .....                            |  |

**Quel est le premier mot** qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à une bibliothèque ?

.....

**Que devrait proposer une bibliothèque pour vous donner envie d'y aller ?**

.....

**Lisez-vous** (journaux, BD/mangas, romans, documentaires...) ?  oui  non

**Regardez-vous** des DVD, **écoutez-vous** des CD ?  oui  non

Comment vous procurez-vous ce que vous lisez/écoutez/regardez (achat, échange...) ?

.....

**Saviez-vous que** les bibliothèques prêtent des CD/DVD/magazines ?  oui  non

**Questions pour l'élaboration des statistiques :**

Sexe :  Homme  Femme / Situation professionnelle : .....

Âge :  -18ans  18-30ans  30-60ans  60-80 ans  +80 ans

Situation familiale  En couple  Célibataire

Âges des enfants à charge .....

Dans quelle commune résidez-vous ? .....

Dans quelle commune travaillez-vous ? .....

Merci pour votre participation

## Annexe 7. Questionnaire usager



### Questionnaire usager

Ce questionnaire a pour objectif de nous permettre d'évaluer vos besoins. Il est anonyme.

Nous vous remercions, par avance, pour l'aide que vous pouvez nous apporter.

#### Lesquelles de ces bibliothèques fréquentez-vous ?

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Azéables                | <input type="checkbox"/> Bénévent l'Abbye    | <input type="checkbox"/> Châtelus le Marcheix | <input type="checkbox"/> Chéniers         |
| <input type="checkbox"/> Crozant                 | <input type="checkbox"/> Dun-le-Palestel     | <input type="checkbox"/> Fleurat              | <input type="checkbox"/> Fresselines      |
| <input type="checkbox"/> Fursac                  | <input type="checkbox"/> Le Grand Bourg      | <input type="checkbox"/> Lizières             | <input type="checkbox"/> Marsac           |
| <input type="checkbox"/> Mourieux Vieilleville   | <input type="checkbox"/> Naillat             | <input type="checkbox"/> Saint Agnant de V.   | <input type="checkbox"/> Saint Germain B. |
| <input type="checkbox"/> Saint Léger Bridereix   | <input type="checkbox"/> Saint Maurice la S. | <input type="checkbox"/> Saint Priest la F.   | <input type="checkbox"/> Saint Sébastien  |
| <input type="checkbox"/> Saint Sulpice le Dunois | <input type="checkbox"/> La Souterraine      |   |   |

#### Comment avez-vous découvert la bibliothèque ?

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> par le bulletin communal  | <input type="checkbox"/> par l'école               | <input type="checkbox"/> par vos relations |
| <input type="checkbox"/> par la presse             | <input type="checkbox"/> par le site de la commune |  |
| <input type="checkbox"/> d'une autre façon : ..... |  |  |

#### Vous venez à la bibliothèque :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Au moins une fois par semaine  | <input type="checkbox"/> Au moins une fois par mois | <input type="checkbox"/> Occasionnellement |
| Vous vous y rendez : <input type="checkbox"/> Seul(e) <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> En famille <input type="checkbox"/> Avec des amis |   |  |

#### Combien de temps restez-vous à la bibliothèque lors de vos visites ?

- |                                 |                                    |                                  |                               |
|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> - 1/2h | <input type="checkbox"/> 1/2h à 1h | <input type="checkbox"/> 1h à 2h | <input type="checkbox"/> + 2h |
|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|

#### Les jours et horaires d'ouverture sont-ils adaptés à vos besoins : oui non

Si non, quels jours et quels horaires souhaiteriez-vous ?

.....

#### Vous venez habituellement pour (plusieurs réponses possibles) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Emprunter/prolonger/rendre des documents | <input type="checkbox"/> Travailler sur place   |
| <input type="checkbox"/> Lire des livres sur place                | <input type="checkbox"/> Naviguer sur internet  |
| <input type="checkbox"/> Lire la presse sur place                 | <input type="checkbox"/> Visiter une exposition |
| <input type="checkbox"/> Participer à une animation               |   |
| <input type="checkbox"/> Autre : .....                            |   |

#### A quelles animations organisées par la bibliothèque ou par le réseau de lecture publique avez-vous déjà assisté ?

- |  |  |                                   |
|--|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> rencontres, conférences       | <input type="checkbox"/> heure du conte                            | <input type="checkbox"/> Ateliers |
| <input type="checkbox"/> expositions                   | <input type="checkbox"/> spectacles / lectures jeunesse            |                                   |
| <input type="checkbox"/> spectacles / lectures adultes | <input type="checkbox"/> je n'ai jamais participé à ces animations |                                   |

#### Vous servez-vous des ordinateurs mis à disposition par la bibliothèque ?

- |   |  |                                   |                                 |
|---|--|-----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fréquemment                      | <input type="checkbox"/> Occasionnellement | <input type="checkbox"/> Rarement | <input type="checkbox"/> Jamais |
| <input type="checkbox"/> Vous utilisez seulement le Wi-fi |  |                                   |                                 |

Tournez svp

## Questionnaire usager

### Quel est votre niveau de satisfaction de la bibliothèque ?

	À améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant
Confort du lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil et renseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orientation dans la bibliothèque (signalétique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abondance et diversité des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipped informatique et accès internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horaires d'ouverture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conditions d'emprunt	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fréquence et diversité des animations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Vos suggestions pour améliorer la bibliothèque

(si plusieurs choix hiérarchiser de 1 à 7)

- plus d'accès à des postes internet
- plus de places de travail
- un espace de convivialité (fauteuils, boissons chaudes...)
- de nouveaux types de documents ou supports (jeux vidéos, liseuses...)
- des horaires d'ouverture élargis
- plus d'animations culturelles (ateliers, expositions, rencontres d'auteurs...)
- pouvoir emprunter ou rendre des documents dans n'importe quelle bibliothèque de la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse

### Selon vous, pour améliorer les services proposés, quelles activités ou quels espaces faudrait-il développer ?

.....  
 .....  
 .....

### Questions pour l'élaboration des statistiques

Sexe :  Homme  Femme / Situation professionnelle : .....

Âge :  -18ans  18-30ans  30-60ans  60-80 ans  +80 ans

Situation familiale  En couple  Célibataire

Âges des enfants à charge .....

Dans quelle commune résidez-vous ? .....

Dans quelle commune travaillez-vous ? .....

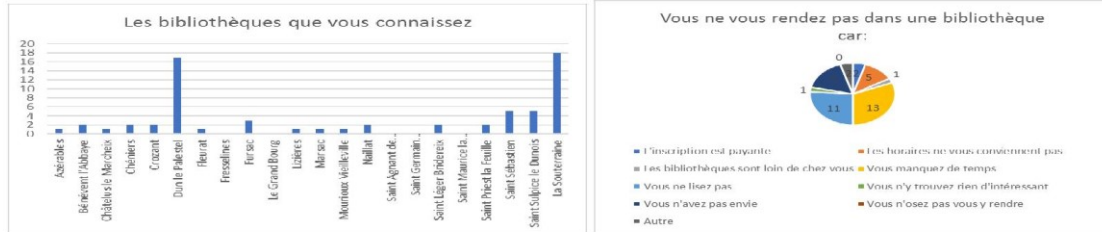
### Merci pour votre participation

Si vous ne remplissez pas ce questionnaire sur place,  
 merci de le redéposer à la bibliothèque

## Annexe 8. Retour questionnaire non-fréquentant

### Vous ne fréquentez pas les bibliothèques ?

Vous avez répondu au questionnaire sur papier ou internet et nous vous en remercions. Voici les résultats :

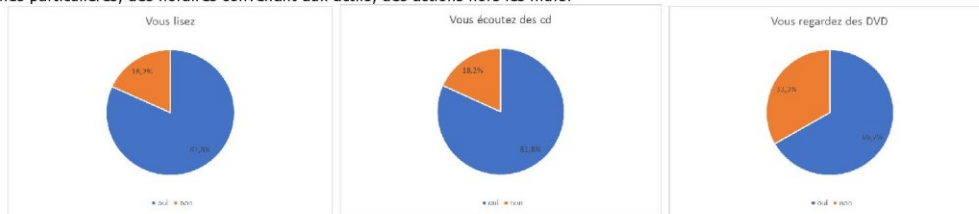


**Le premier mot qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à une bibliothèque est : livres (17 réponses)**

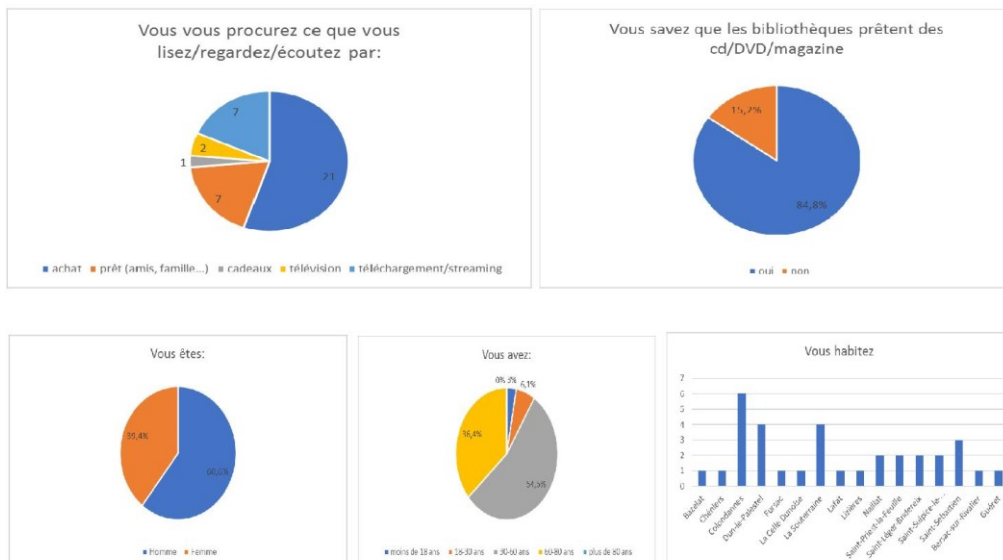
Mais aussi : culture (3 réponses) - calme (2) - très bien (2) - convivial (2) - extraordinaire (1) - ringard (1) - lecture (1) - bibliothécaire (1)

**Ce que devrait proposer une bibliothèque :**

Des DVD, des ordinateurs, des jeux vidéo, des livres classiques ou d'histoire locale, des nouveautés, de la convivialité (café), des réponses à des recherches particulières, des horaires convenant aux actifs, des actions hors les murs.



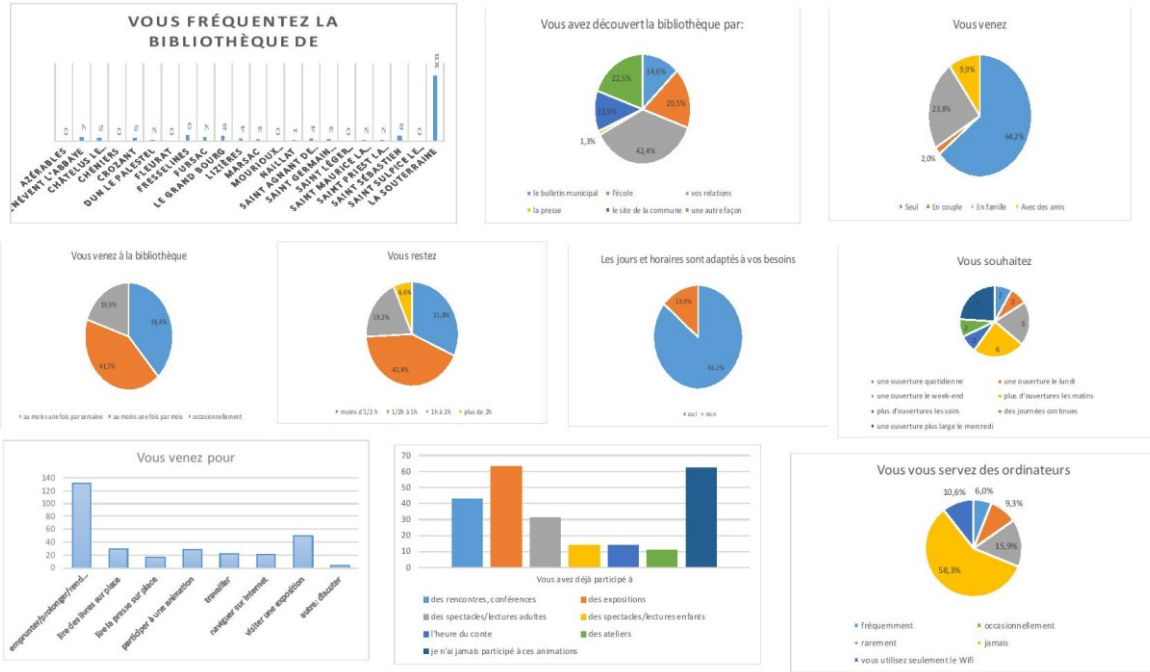
### Vous ne fréquentez pas les bibliothèques ?



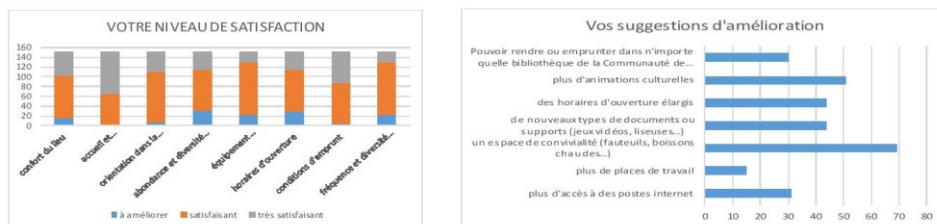
## Annexe 9. Retour questionnaire usager

### Questionnaire usagers

Vous avez répondu au questionnaire papier ou sur internet et nous vous en remercions. Voici les résultats :



### Questionnaire usagers



**Vous proposez :** de nouveaux espaces (ateliers, informatique, écoute de cd, convivialité) (11 réponses) - d'élargir les horaires (5) - plus d'animations (atelier philo pour les enfants, pour les personnes en situation de handicap...) (5) - plus de choix pour les DVD, les livres audio (3) - d'agrandir la bibliothèque (3) - de rendre plus ludique l'espace enfants (jeux de sociétés, dessins...) (2) - d'avoir une boîte retour plus adaptée (2) - de détasser les livres (2) - plus de nouveautés (2) - des liseuses (2) - vous vous plaignez des personnes bruyantes, qui parlent vulgairement et qui salissent (2) - plus d'ordinateurs à disposition (1 [et suivants]) - des jeux vidéos - plus de sièges pour feuilleter les livres - un billard - une boîte à idées, des fiches de lecture - un club DVD, un club manga - une plus grande ouverture sur la ville - vous n'aimez pas l'aspect vieillot - vous souhaitez pouvoir faire des propositions.



## Annexe 10. Exemples de fiches de synthèse créées en complément du diagnostic de territoire

### Annexe 10.1. La Communication

#### Communication

---

##### **1/ Une charte graphique permettant d'identifier instantanément le réseau**

Pour que la communication ait un réel impact il faudrait définir une charte graphique avec création d'un logo, repère visuel permettant d'identifier au premier regard le réseau quelle que soit la bibliothèque concernée par l'information. Ces éléments pourraient être repris sur tous les types de documents de communication (flyers, affiches, portail documentaire, page Facebook, courriers...)

##### **2/ Un document de présentation commun**

Dans le cadre de la mise en réseau, un document de présentation unique des différentes bibliothèques serait appréciable pour les usagers notamment pour référencer de manière efficace les différents horaires d'ouverture. Outre les horaires la communication pourrait mettre en valeur la richesse et la diversité de l'offre documentaire dans le but de faire venir de nouveaux usagers. La communication gagnerait en efficacité avec une information plus large et relayée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

##### **3/ Nature des interventions**

###### ***3.1 L'aide à la communication***

Intégration des programmations de chaque bibliothèque dans les documents de communication du réseau

Cette communication commune nécessite la transmission des informations et une concertation pour éviter les événements concurrentiels bien en amont (essayer d'avoir un an d'avance).

###### ***3.2 La diffusion des outils de communication***

###### ***3.2.1 Utilisation des différents supports***

- Papier : plaquettes, affiches
- Numérique : mailing, newsletter, portail, page Facebook
- Médias : presse et radio ou TV locale

###### ***3.2.2 Réflexion sur la mise en œuvre et sur la diffusion***

Qui crée (privilégier un travail en équipe pour croisement des regards d'autant plus important en communication) ? Avec quels moyens ? Sur quels temps ? Qui imprime ? Qui met l'information en ligne ? Qui diffuse ? Avec quels moyens ? Sur quels temps ?

Penser à utiliser tous les relais possibles : sites et pages Facebook des mairies, des bibliothèques, des structures socio-éducatives et culturelles de la Communauté de Communes, de la BDC

Une communication commune permet également de renforcer l'image positive de la Communauté de Communes.

##### **Sources :**

*Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics*, ss dir. JM VIDAL, Presses de l'ENSSIB, 2012  
*Communiquer : les bibliothèques, les décideurs et les journalistes*, ss dir. JP ACCART, Presses de l'ENSSIB, 2010

## Annexe 10.2. Les financements

### Financements

Une bibliothèque ne possède pas de ressources propres lui permettant de s'auto-financer. Elle dépend entièrement des choix politiques des élus et des aides apportées par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe.

#### 1/ L'Etat

##### **1.1 La Dotation globale d'équipement (DGE) et la Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La Dotation Globale d'Equipement est destinée à financer certaines dépenses d'investissement pour les communes comptant moins de 2000 habitants (ou moins de 20000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois celui de la catégorie). La Dotation Globale de Fonctionnement

##### **1.2 La Dotation générale de décentralisation (DGD) - Décret n°2010-767**

L'Etat a transféré les crédits qu'il consacrait à l'équipement et au fonctionnement des bibliothèques dans la Dotation Générale de Décentralisation. Il aide à la construction, la modernisation, l'aménagement et l'équipement informatique ou numérique des bibliothèques, ainsi que l'extension des horaires d'ouverture, dans le cadre du concours particulier au sein de la GD.

Taux d'aides : construction, extension, réhabilitation jusqu'à 30% sur le HT / équipement mobilier ou acquisition bibliobus 40% maximum / amélioration de conservation des collections patrimoniales jusqu'à 65% / extension des horaires d'ouverture jusqu'à 50% des dépenses engagées au titre de frais de personnel sur 5 ans consécutifs / numérique-informatique jusqu'à 65% en fonction des autres financements.

##### **1.3 Le Contrat Territoire Lecture**

Les CTL sont généralement signés pour trois ans. Ils permettent d'accompagner et de structurer des projets très variés (constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale, actions de lutte contre l'illettrisme, actions hors les murs, développement du numérique...)

##### **1.4 La Convention de Développement Culturel**

La DRAC Nouvelle-Aquitaine intervient également dans des projets plus globaux :

- Convention de Développement Culturel qui a pour double objectif de veiller à une répartition équilibrée de l'offre culturelle et de faciliter l'accès des publics à la culture. Elle porte à la fois sur la lecture publique et les animations culturelles. Elle pourrait alors englober un CTL porté par le réseau de lecture publique et le CLEA porté par la MJC de la Southeraine.
- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Limousin 2015-2020 qui s'inscrit dans les schémas stratégiques et programmes d'actions élaborés avec l'ensemble des partenaires régionaux et qui intègre des aides européennes. Il travaille à relever trois défis : démographique, climatique et d'ouverture, grâce à cinq axes (renforcer la synergie entre les territoires urbains et ruraux, donner à la région des infrastructures indispensables à son développement, exploiter son potentiel économique, affirmer son identité en matière d'enseignement supérieur et de recherche, préserver un environnement privilégié pour s'orienter vers un développement économique régional porteur d'avenir. Il est décliné en 6 volets : mobilité multimodale, enseignement supérieur et recherche, transition écologique et énergétique, numérique, innovation et filières d'avenir, territoires (pour 590 828 millions d'euros).

##### **1.5 Le Contrat de Projet Etat-Région (CPER)**

Financement croisé entre l'Etat et une région qui s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants.

#### 2/ La Région

##### **2.1 CRL : soutien technique et financement de certaines animations cf. Compagnonnage**

Aide du Centre national du livre attribuée directement au Conseil Général pour le renforcement des collections des bibliothèques locales. Cette subvention concerne les livres avec la possibilité d'acquérir pour 10 % du montant des cédéroms à contenu culturel. Le CNL propose également des subventions lors de la constitution d'un premier fonds ou d'un fonds lié à un projet thématique dans le cadre d'une politique documentaire suivie.

##### **2.2 Aides**

Les régions subventionnent les bibliothèques, notamment au travers du financement des Agences régionales de coopération, également financées par l'Etat via les DRAC, ou en prenant part aux CPER.

##### **2.3 Soutien aux projets d'Education Artistique et Culturelle**

### **3/ Le Département**

C'est le Plan départemental de développement qui définit les aides et leurs montants avec priorité donnée aux contractualisations globales avec les territoires.

**3.1 Acquisition de matériel audio-visuel en bibliothèque** : L'intervention vise à faciliter l'acquisition de matériel audio-visuel pour les bibliothèques municipales ou intercommunales disposant d'une salle spécifique pour les animations ou de locaux assez vastes, pour envisager une écoute ou une projection collective pour un groupe constitué, ou pour tout public.

**3.2 Informatisation** : L'intervention vise à soutenir l'informatisation des bibliothèques, par l'acquisition de matériel pour la consultation des ressources documentaires sur Internet ainsi que du catalogue de la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC) par l'acquisition d'un logiciel spécialisé et du matériel nécessaire à la gestion bibliothéconomique (imprimante, scannette, etc), à permettre la mise en ligne du catalogue des fonds propres et/ou la création d'un portail, à condition de faciliter la mutualisation des réservations avec la BDC, et à permettre la protection des collections par un système anti-vol (de type électromagnétique ou RFID).

**3.3 Acquisition d'un fonds thématique ou d'un fonds de référence** : L'intervention vise à aider les bibliothèques du réseau départemental à la constitution d'un fonds thématique ou à l'acquisition d'ouvrages de référence.

**3.4 Manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit** : L'intervention vise à aider l'organisation de manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit.

**3.5 Aide à la prise en charge par les communes des frais de déplacements** des personnels bénévoles et salariés des petites bibliothèques vers la Bibliothèque Départementale de la Creuse.

**3.6 Aide à l'acquisition de mobilier** spécialisé de bibliothèque.

**3.7 Aide à l'acquisition d'un véhicule** servant à la liaison entre les bibliothèques d'un même EPCI et à leurs déplacements à la BDC.

**3.8 Aide à la formation** : Aide de 50% des frais pédagogiques de la formation d'auxiliaire de bibliothèque proposée par l'ABF

**3.9 Déplacement des écoles, structures éducatives et sociales vers une bibliothèque professionnelle** (3 fois par an)

**3.10 Création d'emploi professionnel statutaire** : L'aide doit permettre le financement d'un poste statutaire qualifié créé par une commune ou un EPCI pour la gestion de sa bibliothèque, ou créé par un EPCI pour l'animation du réseau de lecture publique, pour soutenir ou pallier le bénévolat local.

**3.11 Accessibilité des bibliothèques** : L'aide doit permettre d'améliorer l'accès des personnes handicapées et des parents de jeunes enfants aux bibliothèques municipales et intercommunales.

Le montant des aides est précisé pour chaque type d'action. L'aide est soumise à un respect des normes précisés pour chaque action.

### **4/ L'Europe**

L'Europe apporte des aides pour compléter certains programmes notamment pour l'aménagement du territoire et la lutte contre la fracture numérique.

Le FEADER subventionne en local selon des fiches mesures dans le domaine du rayonnement culturel et pour le patrimoine territorial. Les actions d'animation d'un réseau de lecture publique peuvent donner lieu à un subventionnement tout comme l'accès à l'e-culture.

### **5/ Le financement privé**

**Sources** : sites internet de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental de Creuse, du programme LEADER SOCLE



# Annexe 11. Suggestion de présentation commune des différentes bibliothèques

**Communauté de Communes**  
 MONTS ET VALLEES  
 OUEST CREUSI:

Bibliothèque d'Azérables	Bibliothèque de Saint Agnant de Versillat	Bibliothèque de Saint Germain Beupré	Bibliothèque de Saint Léger Bridereix	Bibliothèque de Saint Maurice la Souterraine	Bibliothèque de Saint Priest la Feuille	Médiathèque René Chatreix	Bibliothèque de Saint Sébastien	Bibliothèque de Crozant	Bibliothèque de Freselines
9, route du Mas 09-67-29-22-30	13, route de la Souterraine 09-67-76-57-04	28, Grande Rue 09-67-23-57-06	Le Bourg 09-67-70-10-67	2, Grande Rue 09-67-70-56-47	3, rue Auguste Coulon 09-67-13-14-12	Place Saint-Jacques 05-55-63-36-11	13, place Noémi Marcelot 05-55-63-73-58	32, rue Armond Guillaumin	6, rue Maurice Rollinat

Les bibliothèques de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

	HORAIRES									
LUNDI			16h30 - 17h30						14h30 - 16h	
MARDI	16-18h	15h30-17h30						14-19h		
MERCREDI		11-12h	15-17h	14-16h	9h30-11h30			10-12h30 14-17h30	15-18h	14-18h
JEUDI							16h30-17h30	14-19h		
VENREDI		16h30-17h30						14-19h		16-18h
SAMEDI			10-12h	10h30-12h30	9h30-11h30	9-12h	10h-17h30		10-12h	10-12h 14h30-17h30

Bibliothèque de Saint-Sulpice-le-Dunois	Bibliothèque de Dun-le-Palestel	Bibliothèque de Naillat	Bibliothèque de Fleurat	Bibliothèque de Lizières	Bibliothèque Amédée Carriat Le Grand-Bourg	Bibliothèque de Bénévvent-l'Abbaye	Bibliothèque de Fursac	Bibliothèque de Marzac	Bibliothèque de Mourioux-Vieilleville	Bibliothèque des Eaux-Vives Châtelus-le-Marcheix	Bibliothèque de Chéniers
1, place du Souvenir 05-55-89-25-48	2, parc Benjamin Bord 05-55-89-27-44	1, route de Noth 05-55-63-84-17	Le Bourg 05-55-51-00-28	Place de la Mairie 05-55-63-71-20	Rue de la Mairie 05-55-80-12-90	3, place de l'Eglise	2, place de la Mairie 05-55-63-31-20	31, avenue du Limousin 05-55-81-53-80	Rue de Fontvieille 05-55-41-54-49	29bis, rue des Deux Ponts 05-55-64-82-80	23, rue du Berry 05-55-62-13-00

	HORAIRES										
LUNDI		15h15-18h	8h55-11h55								9-12h 14h30-16h30
MARDI		15h15-18h	8h55-11h55		10-12h	14-18h			9h30-11h30		9-12h 14h30-16h30
MERCREDI	14h30-16h	10-12h 15h15-18h					9-11h 14-16h	15h30-17h30	15-17h	9h30-12h 14-18h	9-12h 14h30-16h30
JEUDI		10-12h 15h15-18h	8h55-11h55			14-18h	14h30-16h30	9h30-11h30			9-12h 14h30-16h30
VENREDI			8h55-11h55							9h30-12h 14-18h	9-12h 14h30-16h30
SAMEDI	10-11h30		8h55-11h55	9-12h				10-12h	9h30-11h30	10-12h	9h30-12h30

## **Quelle politique de lecture publique pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ?**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les Communautés de communes du Pays sostranien, du Pays dunois et de Bénévent – Le Grand-Bourg ont fusionné en une seule entité la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Le Conseil communautaire doit se prononcer sur les prises de compétences. Madame Vigroux-Aufort, Vice-Présidente, a souhaité se saisir de cette opportunité pour réinterroger le service de lecture publique alors qu'il existe déjà un réseau de sept bibliothèques sur l'ex Pays sostranien et quinze bibliothèques municipales sur le reste du territoire. Alors quelle politique de lecture publique pour la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ? Ce nouveau territoire est porteur de nouveaux enjeux de mutualisation et de coordination au service des citoyens. Le travail mené a consisté à établir un diagnostic de territoire pour mieux connaître l'environnement (ses forces, ses faiblesses et ses opportunités) et le public (ses attentes, ses besoins) de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Ce diagnostic pourra servir de support à l'instauration d'un dialogue entre les acteurs de ce territoire et à la prise de décision.

---

Mots-clés : mise en œuvre d'un réseau de lecture publique, diagnostic de territoire, missions des bibliothèques

## **What will be the public policy for the libraries of the federation of municipalities Monts et Vallées Ouest Creuse ?**

On first of January 2017, municipality communities of Pays sostranien, Pays dunois and Bénévent – Le Grand-Bourg became only one federation "Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse". The community council must choose their responsibilities. Madam Vice-President Vigroux-Aufort, requested that this opportunity be seized to reconsider policy for public reading when there is already a network of seven libraries in ex "Pays sostranien" and fifteen libraries over the rest of the territory. So, what will be the public policy for the libraries of the federation of municipalities Monts et Vallées Ouest Creuse? This new territory carries new challenges of pooling and sharing solutions beholden to citizens. This work involved making a diagnosis of the territory to a better understanding of the environment and the inhabitants. This work could be used to facilitate dialogue between the actors involved and to help local administrations to make decisions.

---

Keywords : implementation of network of libraries, diagnosis of territory, roles of libraries